

Des camions trop nombreux



La route départementale 313 qui traverse notre commune sous le nom de Grande rue est un axe majeur de communication de la rive droite entre les villes de Vernon, des Andelys, de Gaillon et d'Aubevoye - Val d'Hazey. Difficilement contournable pour les poids lourds, il en résulte de nombreux désagréments au niveau des riverains et de la signalisation routière : bruit, vibrations, odeurs, vitesse parfois excessive et éventuels dégâts matériels...

L'inflation du nombre mensuel de poids lourds entre 2016 et aujourd'hui est impressionnante : de 2 619 véhicules dont 77 poids lourds en 2016, nous sommes passés à 2 114 véhicules dont 139 poids lourds en 2021, soit une réduction d'environ 19% du trafic global avec une augmentation d'environ 45% du trafic poids lourds. Le pont de Courcelles étant en travaux lors des derniers comptages ces chiffres doivent être modérés.

Nous allons donc encore subir ce trafic jusqu'à la fin des travaux du pont de Courcelles. En espérant par la suite, que les camions emprunteront à nouveau leurs itinéraires initiaux.

En attendant, Monsieur le Maire va à nouveau s'adresser au préfet de l'Eure, pour qu'il fasse respecter les itinéraires définis pour les camions et contrôler leurs vitesses dans notre village ainsi que celles des autres usagers (4 pics de vitesses ont été enregistrés à plus de 130 km/h).

Vœux du Conseil Municipal
Samedi 8 Janvier 2022
à 18h à la Maison de Village
Pass sanitaire + masque obligatoires



Recensement 2022
du 20/01 au 19/02

➔ page 3



Café de la Mairie
Changement de propriétaire

➔ page 4



1^{er} Grand Forum des Associations

• L'épée d'Aymeric
fête ses 30 ans à Port-Mort

• 1^{er} Boot Camp à Port-Mort

➔ pages 5-6-7



Revivre à Port-Mort parmi
des sculptures monumentales

➔ pages 12-13



Modernisation en 2021
Accès déchèterie

➔ pages 14-15

- Éditorial - Vivre ensemble **P** 2
- Recensement 2022 - Commémoration du 11 novembre **P** 3
- Retour à Port-Mort - Rentrée scolaire - Changement de propriétaire au café **P** 4
- 1^{er} Grand Forum des Associations - ALPM Gym & Tarot **P** 5
- L'épée d'Aymeric fête ses 30 ans à Port-Mort **P** 6
- Sortie au D-DAY Wings Museum - 1^{er} Boot Camp dans la Forêt de Port-Mort **P** 7
- ASSPM **P** 8
- ALPM Tennis de table "Au secours !" - Bibliothèque "Merci Claudine" **P** 9
- Comité des Fêtes - Innovation Pool - Association Française des Solos **P** 10
- Réseaux sociaux - Fibre optique **P** 11
- « Revivre à Port-Mort » parmi des sculptures monumentales **P** 12-13
- Le SYGOM se modernise en 2021 - Accès déchèterie **P** 14-15
- Le marché du jeudi **P** 16
- Les paniers Bio de Port-Mort - Spécial gourmands ! **P** 17
- Gazouillis - Le Grimpereau des jardins **P** 18
- Les paniers Bio de Port-Mort - Spécial gourmands ! **P** 17
- Coin passion - Photo insolite **P** 19
- Comptes-rendus de conseils municipaux : **P** 19-23
- Jeux - Fuel achats groupés - Messes **P** 24-25
- Solutions jeux - Photo de saison **P** 26
- À votre service **P** 27-28

L'Édito par Christian Lordi

En ce début de 21ème siècle, nous pensions que l'avenir d'un pays dépendait des décisions politiques que l'on prenait, pour faire avancer nos institutions et apporter des réponses économiques au développement de notre société.

Un petit virus appelé COVID 19 est venu bousculer notre quotidien au niveau mondial. Il va peut-être nous faire réfléchir sur les priorités à mettre en place, dans notre vie de tous les jours.

Les années 2020 et 2021 marqueront l'histoire du monde entier, avec trois périodes de confinement et leurs répercussions. Je pense tout d'abord aux personnes ayant été atteintes par ce virus avec plus ou moins de séquelles sur leur santé, au personnel soignant confronté à une surcharge de travail inédite, dans des conditions parfois très difficiles.

Les conseillers municipaux que vous avez élus, en mars 2020, ont vécu une période compliquée, mais je tiens à souligner l'engagement de tous nos élus, durant cette pandémie, avec des mesures sanitaires imposées. Je tiens à remercier les enseignants, le personnel communal et les agents du périscolaire, qui s'investissent tous les jours à nos côtés dans ce contexte sanitaire très contraignant.

La crise sanitaire n'est pas terminée, mais nous espérons tous reprendre une vie normale le plus vite possible.

La vaccination courant 2021 nous aidera à redonner du sens à nos vies, et nous permettra de revenir petit à petit à une vie normale : partager, fêter, vivre en famille, entre amis, entre concitoyens.

Il nous faut demeurer vigilants et agir plus que jamais dans le respect des consignes sanitaires, car la tentation est grande (c'est humain !!!), de s'affranchir de ces contraintes qui pèsent déjà depuis trop longtemps sur notre quotidien.

En comptant sur l'efficacité de la vaccination à grande échelle, j'espère pouvoir vous retrouver très bientôt dans des conditions sereines et agréables.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Soyons vigilants et prudents, c'est ainsi que nous éviterons le danger.



© Droits réservés

Au risque de se répéter, la mairie reçoit de plus en plus de plaintes pour incivilités.

Le maire et ses adjoints n'ont pas le pouvoir de résoudre tous les problèmes et parfois ils vous renvoient vers la gendarmerie. En y réfléchissant, il suffirait de peu de choses pour que chacun puisse bien vivre ensemble dans notre village.

Vous êtes-vous demandés si vos voisins sont heureux d'entendre votre musique à fond, alors que leurs goûts musicaux sont peut-être opposés aux vôtres ?

Ou encore subir le bruit de votre moteur de moto alors qu'ils sont venus vivre à la campagne pour le calme et pas pour avoir l'impression de vivre à côté du périphérique ?

Quand vous êtes absent toute la journée, imaginez ce que peut ressentir un voisin qui entend votre chien hurler à la mort en continu !

Ou encore subir des bruits sourds quand vous tapez comme une brute sur une batterie en rêvant d'être le batteur des Pink Floyd...

Sans oublier ceux qui décident de faire profiter des odeurs désagréables de feu obligeant à fermer les fenêtres et ranger le linge qui sèche dehors ; sachant qu'en plus cette pratique est strictement interdite toute l'année par arrêté préfectoral du 16 novembre 2020.

Et je ne parle pas des bruits de travaux le dimanche ou en dehors des horaires légaux.

Pensez-vous qu'en venant voler des fleurs sur les tombes au cimetière, vous n'allez pas créer de la peine à ceux qui en ont déjà suffisamment d'avoir perdu un être cher ?

La liste des incivilités est longue et parfois, même si nous rêvons toujours de plus de liberté, il faut se rappeler que la liberté des uns s'arrête ou commence la liberté des autres.

Alors si votre voisin fait la démarche de vous dire gentiment que la limite a été atteinte, essayez d'ouvrir le dialogue, de le comprendre et d'agir en conséquence... Tout irait mieux sans avoir l'impression qu'il est nécessaire de recourir à la mairie et à la gendarmerie.

Quant aux vols de fleurs au cimetière, pas d'autres choix que de prévenir la gendarmerie car cet acte est inqualifiable !

■ PASCALE LACHINE

CRÈCHE DE NOËL



Église Saint-Pierre de Port-Mort

Dimanche 19 et Mercredi 22 Décembre 2021,
Dimanche 2 Janvier 2022, de 14h30 à 16h30



Le recensement quinquennal de la population de notre village devait être réalisé en janvier-février 2021 (cf JPM n°78 Automne 2020).

En raison de la crise sanitaire, l'INSEE a considéré que les conditions nécessaires à une collecte de qualité sur le terrain n'étaient pas réunies et a donc décidé d'annuler l'opération.

Ce n'était que reculer pour mieux sauter : le recensement aura lieu en début d'année 2022 si les conditions sanitaires le permettent.

Petit rappel : les données collectées permettent de connaître le nombre de personnes vivant dans les communes et, par agrégation, dans les départements, régions et France entière afin d'une part d'en déduire la participation de l'état au budget des communes, mais aussi d'identifier les besoins de la population d'un territoire en matière d'équipements collectifs (école, maison de retraite...) et d'infrastructures.

Les réponses peuvent se faire en ligne sur un site dédié et sécurisé ou à défaut sur un formulaire papier. La première solution est fortement préconisée quand elle est possible afin de réduire au maximum les contacts. Elle permet en outre de garantir une totale confidentialité.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de répondre.

Le recensement s'étalera du 20 janvier au 19 février 2022 mais, pour le bon déroulement de cette opération, nous vous remercions de répondre le plus rapidement possible, dès que vous aurez reçu les documents nécessaires.

Notre commune a désigné deux agents recenseurs porteurs d'une carte officielle avec photo qui vous remettront les codes de connexion pour les réponses en ligne, ou le questionnaire papier qu'ils viendront récupérer à un moment convenu si la première solution n'est pas possible.

D'avance nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

■ GÉRARD MOREAU

Vos recenseuses



ANNICK AULOY



JOSIANE LORDI



Commémoration de la victoire et de la Paix et hommage à tous les Morts pour la France des conflits anciens ou actuels

Le 11 novembre 2021, la France a commémoré l'armistice qui a suspendu les hostilités entre les belligérants de la Grande Guerre (1914/1918), guerre qui a fait plus de 18 millions de morts et bouleversé l'ordre mondial.

Le Traité de Versailles - signé le 28 Juin 1919 - a remodelé l'Europe dans tous les domaines, avec les conséquences que nous connaissons. Le souvenir de la Deuxième Guerre mondiale est là pour nous le rappeler.

En 1922, à la demande des associations d'anciens combattants - dont l'Union Nationale des Combattants - le Parlement français - par la loi du 24 octobre - a déclaré le 11 novembre, Fête Nationale. Longtemps demeurée le jour anniversaire de l'Armistice et de la « Commémoration de la Victoire et de la Paix », la célébration du 11 novembre rend désormais - par la loi du 28 février 2012 - hommage à tous les « Morts pour la France », civils ou militaires.

En 2022, sera commémoré le 60^e anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie. Il sera rendu hommage - aux appelés, militaires d'active, harkis et supplétifs - pour leur engagement dans une guerre de décolonisation controversée. Ils ont sacrifié leur jeunesse et n'ont pas démérité. N'oublions pas les victimes civiles de ce conflit, du seul fait qu'elles étaient françaises.

N'oublions pas aussi, les victimes des attentats du 13 novembre 2015, dont le procès est en cours.

En ce jour de mémoire, ayons une pensée particulière pour le sergent **Maxime Blasco**, « Mort pour la France » au Sahel, pour sa famille et ses compagnons d'armes du 7^e Bataillon de Chasseurs Alpins de Varcès. Ils sont dignes de leurs anciens. Ayons enfin une pensée pour tous nos militaires - notamment ceux des OPEX et OPINT - engagés actuellement face à cet ennemi polymorphe qu'est le terrorisme. Ils défendent les intérêts de notre pays, en métropole, Outre-Mer et dans le reste du monde. Ils contribuent au rayonnement des valeurs de la République : *Liberté, Égalité, Fraternité*, ciment de notre cohésion.

Merci à l'ensemble des participants de la commune de Port-Mort, qui sont venus honorer les victimes et les disparus, et pour le pot de l'amitié offert par la Mairie.



Avec le concours de l'Union Nationale des Combattants (UNC), fondée en 1917 et reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920.

■ RODOLPHE DELAMOTTE

Retour à Port-Mort le temps d'un week end !



■ Martin et Mika trinquent aux retrouvailles !

Bonjour, je m'appelle Mathis, j'ai 13 ans, je suis en 4^{ème} en Section triathlon, sport que je pratique depuis un an et qui me correspond plutôt bien !

Bonjour, je m'appelle Mika, j'ai 11 ans, je suis en 6^{ème}, je pratique la natation depuis quelques années, fait du graffiti avec Jank depuis 2 ans et je participe à des ateliers cuisine avec maman le vendredi soir.

Nous avons déménagé en 2017 près de Calais dans le 62 pas très loin du tunnel sous la manche et donc pas loin de l'Angleterre.

Nous sommes revenus à Port-Mort le temps d'un week-end où nous avons rendu visite à nos amis de Port-Mort : Baptiste, Faustine, Cathelyne, Victor, Martin - évidemment tout le monde a bien grandi ! Nous avons beaucoup de souvenirs communs, grâce à l'école et à la vie du village !

Encore merci à tous les enseignants qui ont croisé notre route : M^{me} Hyndérick en maternelle, M^{lle} Chauvin, M^{me} Lebout, maitresse Ana, Lyse, Camille et nous en oublions sûrement...

Vous avez trop de chance à Port-Mort d'avoir une grande cours avec de l'herbe, des arbres, le bac à sable... Que de bons souvenirs !

Une grande pensée aussi pour le CPN de Port-Mort... nos meilleurs souvenirs : le jour où on a adopté un arbre dans le village, la sortie et le parcours dans le noir, les différentes balades nature au sein du village.

Nous avons passé un super week end avec nos amis !

À bientôt !

■ MATHIS ET MIKA BALLART



■ Mathis et Victor en balade...

Une rentrée masquée mais bien passée !

La rentrée des élèves s'est bien passée. Elle s'est déroulée dans le respect du protocole en vigueur et s'est organisée en étroite collaboration avec la municipalité.

Afin de limiter le brassage des enfants et des familles, un accueil en trois temps a été mis en place :



■ Séverine Chauvin et Mathilde Jollivet

- pour la classe de PS-MS-GS, à 8h20, 8h45 et 9h15.
- en élémentaire, les élèves de GS-CP-CE1 ont été accueillis à 8h20 et les CM2 à 8h45.

Les effectifs sont stables avec 67 élèves répartis sur les trois classes. Pour cette nouvelle année scolaire, l'équipe enseignante a à cœur de faire progresser tous les élèves et de poursuivre les projets mis en place avec les associations locales (le club CPN, l'ALPM et l'ASSPM notamment) et les parents d'élèves.

■ MATHILDE JOLLIVET

Café de la Mairie Changement de propriétaire



À gauche sur la photo, **Dominique**, 15 années à piloter le Café de la Mairie de Port-Mort : par son travail, son investissement, sa discrétion, il a su faire du Café de la Mairie un lieu convivial où l'on était toujours bien accueilli avec un grand sens du service de la population.

Un grand merci à lui ! Nous lui souhaitons bon retour dans sa Bretagne natale pour qu'il profite à fond du temps qui s'ouvre à lui.

À droite, **Philippe** qui prend la relève. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous ne doutons pas qu'il gardera, avec ses propres idées, le même esprit que Dominique avait su développer dans ce lieu.

Chaque commerce est important dans un village : n'hésitez pas à vous arrêter au Café de la Mairie, plusieurs services vous y sont proposés (Point Poste, point banque, bouteilles de gaz, presse, réception colis, café, jeux, tabac...).

Bonne chance à Philippe !

■ GILLES AULOY

1^{er} GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS

de Port-Mort, Pressagny-l'Orgueilleux et Notre-Dame-de-l'Isle



Après un an et demi, de confinement, de jauges, le constat était clair : de nombreuses associations de nos trois villages n'ont eu aucune activité. Alors quoi faire, pour relancer la machine ? La commission association du conseil municipal de Port-Mort a proposé d'organiser un grand forum.

Ce dernier s'est déroulé le samedi 11 septembre 2021 à la Maison de village de Port-Mort.

Presque 100 visiteurs pour cette première édition, ont pu rencontrer les représentants des associations pour prendre des renseignements et s'inscrire aux activités multiples proposées. C'est un bilan positif.

Treize associations sportives et culturelles ont répondu présentes à l'appel.

↳ Pressagny-l'Orgueilleux

- Club de loisirs
- Maison pour tous
- Pressagny en Fleurs
- Beauvivre tennis club

↳ Notre-Dame-de-l'Isle

- AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture)

↳ Port-Mort

- ALPM (Association de Loisirs de Port-Mort)
- ASSPM (Association pour la Sauvegarde du Site de Port-Mort)
- CPN (Club Connaître et Protéger la Nature)
- L'épée d'Aymeric
- Port-Mort en Scène
- Training Camp du bois de Bray **NOUVEAU**
- 313th Fighter Squadron - The Lucky Bulldogs (reconstitution historique 39-45)

Les contacts des associations pormortaises sont en fin de journal et sur le site Internet de la mairie www.port-mort.com.

En espérant voir encore plus de visiteurs pour la prochaine édition et ainsi permettre de maintenir les liens entre les habitants et les associations bénévoles de nos trois villages.

■ RODOLPHE DELAMOTTE

Commission association de Port-Mort



La gym a repris !

Avec le respect des gestes barrière et surtout avec bonne humeur et quelques courbatures quand même !



Maryline a repris du service début septembre après deux mois de repos bien mérité ! En plus du cours pour les adultes le mardi de 20h à 21h30, elle s'occupe aussi des séniors le temps que le pass sanitaire reste une obligation.

Pas facile pour les séniors de changer d'animatrice après de longues années à côté de Dominique mais Maryline adapte ses cours et les a même fait danser pour leur plus grand bonheur !

Côté adultes, l'ALPM est ravie de voir de nouvelles têtes, à qui nous souhaitons, de nouveau, la bienvenue et bravo à notre benjamine de 16 ans qui a cours le lendemain !

■ PASCALE LACHINE



Vous avez envie de vous divertir ?



Au tarot, nous sommes 17 joueurs venant des communes de St-Marcel, Étrépagne, Villers-sur-le-Roule, Gaillon, Vernon et Port-Mort.

Pour le village, c'est un plus notre club ! Cela crée du lien social en s'amusant et en se remuant les méninges !

Deux grands tournois sont organisés en mars et en novembre. Ils sont ouverts à tous et nous comptons une petite soixantaine de participants : aussi bien de grands clubs comme Évreux et Grand-Couronne que des petits clubs ; tout le monde a sa place !

Une continuité pour le club et une ambiance conviviale et de bonnes soirées en perspective!

Venez nous rejoindre tous les jeudis à la Maison de village de 20h à minuit !

On accueille tout le monde quel que soit l'âge !

■ PHILIPPE PLÉ

L'épée d'Aymeric

L'association a fêté ses 30 ans à Port-Mort !



Le week-end du 23 octobre, l'association s'est réunie à la Maison de Village pour souffler les 30 bougies de *L'épée d'Aymeric*. Cette journée fût rythmée par des joutes médiévales, un vin d'honneur et une belle soirée.

Créée en octobre 1991 par des professionnels de la cascade, l'association (loi 1901) *L'épée d'Aymeric* est composée de bénévoles (comédiens, cascadeurs avec armes, jongleurs, danseurs médiévaux et renaissance, figurants) qui pratiquent le théâtre action.

En 30 ans, nous avons créé des centres d'entraînements dans toute la France : Rouen, Évreux, Toulouse, Bordeaux, Amiens, Dury, Avignon, Saint-Nazaire dans le Gard, Fontaines-sous-Préaux, Huest, Graveson, Maisons-Alfort, Ploudaniel, Franqueville St-Pierre.

Actuellement, nous avons encore 5 centres d'entraînement : Rouen, Port-Mort, Avignon, St-Nazaire dans le Gard et Haussez. Et peut-être bientôt à St-Malo.

Au maximum, nous avons été 276 membres et adhérents. Actuellement nous sommes 36 membres et 13 adhérents composés de 34 hommes, 11 femmes et 4 enfants de moins de 16 ans.

Nous avons participé à 1 film, 5 courts métrages, 2 publicités, 2 clips, 3 documentaires historiques et 5 télévisions.



En 30 ans, nous avons fait plus de 400 spectacles : de l'antiquité à Star Wars ; et avons réalisé plus de 50 mises en scènes différentes.

Au cours de ces spectacles, nous avons fait des cascades avec armes dans le sable et la boue, dans la mer, dans des fleuves et dans les airs (si on considère que tomber du haut d'un escalier jusqu'en bas d'un beffroi et descendre en rappel un clocher d'église le sont...).

Nous avons aussi fait des cascades avec armes à cheval, en barque, en galère, sur le pont d'un navire, en chars d'assaut et en chars antiques, à moto, dans le métro et le bus, et sur des voitures.

Nous avons actuellement 2 campements médiévaux 15^{ème} siècle avec artillerie, un campement romain et un campement médiéval fantastique.

Nous avons créé 5 sections qui n'existent plus maintenant : *Les lances d'Haussez* (campement fin 15^{ème} siècle), *Litus saxonicum* (la défense romaine face aux invasions barbares 4^{ème} et 5^{ème} siècle), *Fines lames et chapeau bas* (époque mousquetaires), *La mesnie du porc épic* (époque Jeanne d'Arc) et *FX épée d'Aymeric* (effets spéciaux).

Pendant ces 30 ans, nous avons fait des spectacles pour *Ubisoft*, *Renault*, *Danone*, *Lidl*, le centre St-Sever-de-Rouen etc..

Nous avons animé 12 mariages : 1 mousquetaire, 1 celte, 1 elfe, 2 Star Wars et 7 tournois du mariage au 15^{ème} siècle.

Nous avons apporté notre soutien à 7 jeunes réalisateurs. Nous avons lancé 4 festivals qui sont toujours d'actualité. Nous avons lancé 13 gros événements qui sont toujours d'actualité.

■ Discours de HERVÉ DELATTRE (23/10/21)
Président de l'épée d'Aymeric



Centre d'entraînement de Port-Mort :

► Mercredi : 19h - 21h | Maison de village
Stéphanie MAUREY ☎ 06 81 86 25 83
✉ lepee-daymeric@orange.fr
🌐 lepee-daymeric.com 📘 L'épée d'Aymeric



313th Fighter Squadron - The Lucky Bulldogs Sortie au D-DAY Wings Museum



Le dimanche 31 octobre 2021, marque la fin de saison, pour l'association. Une saison qui fût encore bien maigre pour nos activités de reconstitutions et commémorations pour cause de Covid.

Cette journée fut l'occasion de déjeuner ensemble sur l'aérodrome de Caen Carpiquet, et visiter le dernier né des musées consacrés à la Bataille de Normandie en 1944. C'est le seul musée, en Normandie, consacré aux avions et aux opérations aériennes du jour J (en dehors des opérations aéroportées). La maîtrise du ciel a pourtant été essentielle dans le débarquement et dans la bataille de Normandie.

On peut y apprendre beaucoup de choses sur les missions aériennes du jour J, sur les avions et les personnels des forces aériennes. On a pu s'installer dans un cockpit de chasseur, monter dans des tourelles de bombardiers, etc. bref, vivre des expériences bien réelles qui nous laisseront des souvenirs impérissables et concrets de ce qu'a pu être la bataille dans les airs.

Ce musée a aussi pour ambition de restaurer tous les avions du jour J avec la création d'un atelier de restauration visible du public.

La période hivernale débute pour nous. Elle reste active puisqu'elle est consacrée à l'entretien des véhicules, des matériels et l'amélioration continue de nos displays.

D-DAY WINGS MUSEUM

Quartier Koenig
Bâtiment n°17, Hall 1
485 Rue Jules Vedrines
14760 Bretteville-sur-Odon
www.ddaywingsmuseum.com



■ RODOLPHE DELAMOTTE

313th Fighter Squadron /The Lucky Bulldogs



1^{er} Boot Camp dans la Forêt de Port-Mort



Sous une météo clémente s'est déroulé, le 1^{er} **Boot Camp** organisé par l'association *Training Camp du Bois de Bray* en partenariat avec *SEALS Team* le samedi 18 et dimanche 19 derniers.

De nombreuses équipes inter générationnelles étaient en lice, pour franchir les nombreux obstacles répartis sur un parcours tracé sur 5 hectares de forêt. Chaque équipe étant encadrée par un professionnel pour la sécurité de tous.

Le but de faire un Boot Camp : c'est le dépassement de soi, la cohésion et l'entraide.

Les participants n'ont rien lâché. Certains d'entre eux étaient en rémission de longue maladie et voulaient en famille se prouver qu'ils pouvaient à nouveau se dépasser.

Pour parfaire les parcours, des ateliers de secourisme ont permis aux participants d'acquérir les gestes de premiers secours et de topographie.

Un patch commémoratif leur a été remis en récompense en fin de journée, suivi d'un verre de l'amitié.

Tous ont promis d'être là lors du prochain Boot Camp.

Un grand bravo au couple Delacour pour l'organisation et l'accueil, et aux *SEALS Team* pour l'encadrement professionnel, le devoir de mémoire et le soutien aux blessés de guerre.



Training Camp du Bois de Bray

Christophe DELACOUR

• Le Clos du bois de Bray (à côté du stand de tir)

Route des Andelys - 27940 PORT-MORT

☎ 06 34 01 09 69

✉ christophedelacour27@gmail.com

📘 Training Camp du Bois de Bray

■ RODOLPHE DELAMOTTE





Heureux d'avoir pu réaliser certaines activités en 2021 !

↳ Dimanche 6 juin | Nettoyage du Village



Très nombreux au rendez-vous, l'équipe de volontaires a redonné un coup de propre aux bords de Seine. Beaucoup moins de déchets que les années précédentes : la crise sanitaire et le confinement ont probablement été un peu la cause de cette baisse de 50%. D'autre part, beaucoup moins de déchets volumineux ont été collectés.

La matinée s'est terminée comme de coutume autour du pot de l'amitié bien apprécié, car cette opération est aussi l'occasion de se retrouver entre Pormortais, d'admirer la beauté du paysage sous le soleil... Et cette année exceptionnellement, de repartir avec une gourde ou un sac offert par le SYGOM et, cerise sur le gâteau, avec les compliments d'un groupe de vététistes, qui profitant de ce beau dimanche, ont apprécié la propreté des lieux.

Encore merci à Jean-Louis pour la barque qui nous permet de récupérer aussi les Objets Flottants Non Identifiés.

↳ Vendredi 11 juin | Journée pédagogique avec l'école « Nous et Notre Planète »



Cette année, l'initiation au tri des déchets a été essentiel pendant cette journée car peu de déchets mais assez pour apprendre à trier le verre, le papier, et apprendre aussi les bons gestes du quotidien : fermer les robinets, éteindre les lumières, etc..

Les enfants ont été enchantés en fin de journée de recevoir avec applaudissements et félicitations un « diplôme à graines » en papier recyclé offert par L'ASSPM et nominatif qu'ils devront planter.

Petit challenge : le premier qui récolte ses fleurs recevra en récompense une gourde offerte par le SYGOM.

↳ Mercredi 14 juillet | Sortie patrimoine

30 participants tous enchantés du programme de la journée avec la joie et la bonne humeur et sans pluie.

Blainville-Crevon, une incroyable découverte du site et de sa passionnante aventure... Un pique nique avec le soleil et l'après-midi, superbe balade dans le parc du château de Bois-



Guilbert, où nous avons tous apprécié les sculptures de Jean-Marc De Pas, et ensuite la rencontre sympathique et très intéressante avec ce sculpteur qui ne compte pas son temps pour partager sa passion !



↳ Samedi 11 septembre | Forum des Associations

L'ASSPM a participé au Forum des Associations à Port-Mort à la Maison de village : une très bonne initiative de la Mairie grâce à laquelle nous avons eu le plaisir de faire connaissance avec des amoureux du patrimoine.

↳ Vendredi 8 octobre | Pierres en Lumières - 3^e édition



L'animation de la troisième édition pormortaise de *Pierres en Lumières* à l'église Saint-Pierre a été assurée par le Chœur d'Annebault.

Cette soirée a rencontré un réel succès malgré l'obligation du pass sanitaire. Environ une centaine de personnes sont venues de Port-Mort et des environs, admirer l'église, les vitraux, les reliques de St-Ethbin et profiter pendant une heure du Chœur d'Annebault qui nous avait réservé une très belle prestation.

↳ Divers

- Dans le cadre du suivi des industriels de notre région, nous avons été invités par Syngenta à une présentation et visite du site en septembre en petit comité (2 personnes du Bureau). Malheureusement compte tenu des contraintes liées au Covid, ils ont annulé la journée portes-ouvertes prévue pour leur 70 ans.

Comme chaque année, une personne du bureau participera à la réunion « Commission de Suivi de Site » à Gaillon afin de suivre les évolutions industrielles des usines à risques classées Seveso telles que Syngenta, Nufarm, etc..

- Sauf contretemps, notre **assemblée générale** est prévue le **samedi 29 janvier 2022** et ouverte à tous bien sûr !

■ MARIE-CHRISTINE BARON



Au secours ! Au secours !

La section Tennis de Table de l'Association des Loisirs de Port-Mort est en danger d'arrêt définitif faute de participants.

Cette section qui existe depuis plus de 30 ans est sur le point de s'arrêter car il n'y a plus de joueurs adultes et enfants.

Pourtant il y a encore une dizaine d'années cette section comptait plus d'une trentaine d'adhérents adultes et enfants confondus.

Chez les adultes nous avons trois équipes qui participaient à un championnat départemental avec des résultats plus qu'honorables.

Une équipe en 1^{ère} division qui occupait les premières places, les deux autres en 2^{ème} division avec des classements tout aussi bons.

Pour ceux qui ne voulaient pas faire de compétition, il y avait aussi des joueurs qui venaient uniquement pour le plaisir d'échanger des balles, de transpirer un bon coup et de rencontrer des copains dans une bonne ambiance.

Le départ du village de plusieurs joueurs ainsi que d'autres s'estimant trop vieux pour continuer à jouer à diminuer sérieusement les effectifs sans amener de nouveaux joueurs.



Merci Claudine !

Claudine Le Pêcheur a quitté Port-Mort à la fin du mois de juillet. Les adhérents de la bibliothèque se sont réunis pour un pot d'au-revoir amical le 24 juillet afin de la remercier de sa compétence et de sa gentillesse pendant les nombreuses années de sa présence fidèle.

Elle nous manquera et nous lui souhaitons une vie heureuse en bord de mer et une facile intégration comme tout bon rat de bibliothèque.

Sophie Oberg reprend le flambeau pour continuer à animer la bibliothèque, ouverte tous les samedis de 10h à 12h et accessible aux adultes moyennant une cotisation annuelle de 10€ (gratuite pour les mineurs).

Avant l'achat des nouveautés de la rentrée, nous vous proposons le prêt de livres plébiscités par nos adhérents.



Un thriller
Le serpent majuscule
de Pierre LEMAÎTRE

Avec Mathilde, jamais une balle plus haute que l'autre, du travail propre et sans bavures. Ce soir est une exception. Une fantaisie. Elle aurait pu agir de plus loin, faire moins de dégâts, et ne tirer qu'une seule balle, bien sûr. »

Dans ce réjouissant jeu de massacre où l'on tue tous les affreux, Pierre Lemaître joue en virtuose de sa plume caustique. Avec cette œuvre de jeunesse inédite, il fait cadeau à ses lecteurs d'un roman noir et subversif qui marque ses adieux au genre. Dialogues cinglants, portraits saisissants, scénario impitoyable : du pur Pierre Lemaître.

Chez les enfants le nombre s'est lui aussi sérieusement réduit malgré des échanges en semaine avec l'école pour essayer de créer des vocations.

Pourtant nous avons la chance d'avoir une superbe salle mise à disposition par la municipalité tous les vendredis soir pour jouer avec des tables (6) de très bonne qualité.

Certes, nous avons été, l'année dernière, comme beaucoup d'associations dans l'obligation d'arrêter nos activités en raison de l'épidémie mais cette année nous avons redémarré avec les précautions d'usages : port du masque quand nous ne jouons pas, mais possibilité de l'enlever lors des échanges autour de la table.

Mais à notre grand regret, Frédéric et moi nous n'avons pu que constater qu'il n'y avait pas suffisamment de personnes le vendredi pour pouvoir continuer l'aventure et c'est à regret que nous avons mis provisoirement le Tennis de Table en sommeil.

Ce message est un appel au secours pour que des joueurs viennent à nouveau nous rejoindre et recréer la belle dynamique qu'il y avait il y a encore peu de temps sinon nous serons dans l'obligation et à regret de fermer définitivement cette section.

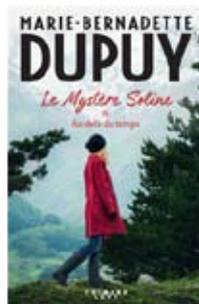
Si vous voulez que cette section ne ferme pas, si vous souhaitez venir nous rejoindre alors n'hésitez pas à nous contacter Frédéric et moi.

Pour que le Tennis de Table continue à vivre à Port-Mort !

Christian MÉRIEUX section Adultes Tél. : 06 76 97 83 66

Frédéric LUCAS section Enfants Tél. : 06 79 07 49 23

■ CHRISTIAN MÉRIEUX



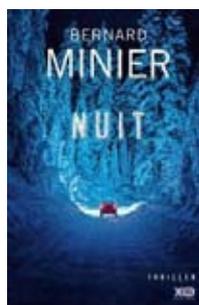
Une saga en 4 volumes

Le Mystère Soline
de Marie-Bernadette DUPUY

Dans les Alpes de Haute-Savoie, à la fin du 19^e siècle. Louise Favre est âgée de douze ans lorsqu'une terrible catastrophe naturelle bouleverse sa vie.

2015 - Jeune femme volontaire et intrépide, Soline Fauvel est pisteuse-secouriste et maître-chien d'avalanche. Animée par une farouche volonté d'indépendance, elle a quitté le foyer de ses parents adoptifs et se consacre à son travail, guidée par un don qui lui permet d'avoir des visions de personnes en péril.

Mais une mystérieuse personne tente d'éloigner d'elle tous ceux qui lui témoignent de l'affection, et semble prête à aller jusqu'au meurtre. Et si tout était lié à l'accident dont elle a été victime dans sa petite enfance, et qui l'a laissée sans aucun souvenir de ses origines. Soline devra se plonger dans son passé pour découvrir la vérité et le lien invisible qui l'unit à Louise, jeune fille d'une autre époque, mais qui partage avec elle un même don et un même courage.



Un roman policier

Nuit
de Bernard MINIER

Nuit de tempête en mer du Nord.. Secoué par des vents violents, l'hélicoptère dépose Kirsten Nigaard sur la plate-forme pétrolière. L'inspectrice norvégienne enquête sur le meurtre d'une technicienne de la base offshore.

■ DOMINIQUE MORCRETTE



Enfin !

DERNIÈRE MINUTE

Le Comité des Fêtes est heureux d'avoir enfin pu organiser deux manifestations sur un week-end et qui plus est, à l'occasion de Noël, pour le plus grand plaisir des enfants, des parents et de tous les participants !

➤ Noël des enfants
| Samedi 11 décembre



➤ Marché de Noël
| Dimanche 12 décembre



Et pour 2022..?

Au vu du contexte actuel, il est difficile pour notre équipe d'envisager un agenda de manifestations pour l'année prochaine, mais sachez que nous profiterons de la moindre opportunité pour vous faire plaisir !

■ ALAIN CLERFEUILLE

SALA INNOVATION POOL



Notre première phase du projet rupture de la fracture numérique au Congo-Brazzaville a abouti.

Les ordinateurs sont arrivés à Boko devant les élèves excités de découvrir l'outil informatique.

Nous vous remercions de votre soutien et de vos dons. Mais d'autres phases du projet démarrent.

Nous réitérerons notre demande de collecte d'ordinateurs pour l'Afrique : UC min. Windows 7, écrans, claviers, ordinateurs portables, etc.

Merci de votre générosité.

■ JEAN-PIERRE BANZOUZI
SALA INNOVATION POOL
29, rue des Loges • 06 99 07 35 62
jean-pierre.banzouzi@laposte.net

NOUVEAU



L'AFS (Association française des solos), créée en 2001, est implantée sur tout le territoire National. Elle vient de créer son antenne de l'Eure à Vernon et rassemble des hommes ou des femmes seuls et qui souhaitent trouver une nouvelle bande de « copains » pour sortir de la solitude. Ils sont célibataires, séparés, divorcés ou veufs (on ne peut pas s'y inscrire en couple).

Entre eux et en auberge espagnole, c'est chacun des adhérents qui propose ses hobbies pour les partager avec les autres. Dans le style : je vais au ciné vendredi à 20h voir (titre du film), qui vient avec moi ? Etc...

Renseignements

Philippe MORICE (antenne de Port-Mort)
www.asso-des-solos.fr/vernon
02 32 52 43 57 | vernon@asso-des-solos.fr

Activités

Réservées aux adhérents mais aussi aux Pré-adhérents (sur www.asso-des-solos.fr antenne de l'Eure à Vernon, "je me préinscris", complètement gratuit). Préinscriptions également possible en direct sur place.

Nos activités et sorties facultatives se pratiquent plutôt la semaine en soirée, comme en week-end :

- Bowling-billard / mois
 - Ciné / mois
 - Repas dansant tous les troisièmes vendredis du mois
 - Piscine / mois
 - Practice de golf avec initiation / mois
 - Soirée jeux divers / mois
- + divers et variés en fonction des demandes et besoins de chacun...

Programme

- à Port-Mort** | Plus d'activités dans l'Eure
- Mercredi 10 novembre | 19h00 : Pot accueil nouveaux adhérents | 19h30 : Karaoké ou Jeux divers
 - Dimanche 21 novembre | 17h30 : Théâtre VOL PLANÉ

■ PHILIPPE MORICE

PORT-MORT et les réseaux sociaux



Les Pormortais connectés ont pu constater l'existence, sur Facebook, de la page officielle de la mairie qui compte aujourd'hui 313 abonnés.

La municipalité s'efforce de publier des informations factuelles et promouvoir les animations locales. Vous avez ainsi la possibilité de nous contacter, via Messenger, pour toute doléance.

Il est à noter que certaines réponses peuvent être plus longues à apporter car elles nécessitent une consolidation des informations afin de vous apporter la réponse adéquate.

Parallèlement, des initiatives personnelles, pour certaines, déjà existantes, permettent aux Pormortais d'échanger entre eux :

- **Port-Mort** : groupe public qui permet de communiquer avec les autres membres du groupe, mais vos interactions sont visibles de vos amis facebook.
> <https://www.facebook.com/groups/159505432733/>
- **Entre Pormortais** : groupe privé qui permet de communiquer avec les autres membres du groupe uniquement.
> <https://www.facebook.com/groups/880107619104655/>
- **Ventes, échanges et dons entre Pormortais** : groupe privé dédié aux ventes, échanges et dons.
> <https://www.facebook.com/groups/356668916100400/>

■ GHYSLAINE AUDREN

Plus de 90% de la commune est raccordé au réseau Eure Normandie THD.

Il ne vous reste plus qu'à tester votre éligibilité sur <http://eure-normandie-thd.fr/> et à choisir un opérateur ou contacter le vôtre pour planifier le raccordement à votre domicile.

Challenge Bouchons276

Cette année l'école est inscrite au challenge Bouchons 276.

Si l'école le remporte, des petites surprises seront distribuées aux enfants...
Ça motive !

Déjà 19 kg déposés au mois de septembre !

Vous voulez nous aider ?

Vous pouvez déposer vos bouchons en mairie, à la garderie ou à l'entrée de l'école élémentaire.

Les bouchons récupérés sont triés, recyclés et l'argent obtenu finance des équipements pour des personnes en situation de handicap.

Merci pour votre aide !

www.bouchons276.com

■ LES DÉLÉGUÉS DE PARENTS D'ÉLÈVES

« REVIVRE À PORT-MORT » parmi des sculptures monumentales

par **Pascale Lachine**



HOUARIMANIA

Les amoureux de la marche n'auront pas manqué de remarquer en arpentant le chemin des Vieilles, qu'un artiste expose ses sculptures monumentales dans notre village.

Medjid HOUARI est né à Paris en 1950. C'est un ancien élève de la prestigieuse « École des Beaux-Arts de Paris ». Il y a appris toutes les bases du dessin, de la sculpture et a travaillé la mosaïque. Une fois toutes les techniques maîtrisées, notamment sur les silhouettes et visages, il arrête le figuratif et se tourne vers l'abstrait. Il utilise principalement le métal pour mettre en forme ses sculptures (acier, cuivre, laiton, inox...). Pour découvrir l'artiste, adressez-vous à ses sculptures ; si vous savez les écouter, elles sauront vous parler de lui ; laissez-vous emporter, son travail traduit en formes épurées des réalités complexes mais toujours contemporaines.

Ses nombreuses œuvres monumentales, de moyenne ou de petite taille sont exposées dans des lieux publics et dans des collections privées. Il a exposé en France mais aussi à New York et Taïwan. Son atelier se situe à la Celle-Saint-Cloud (92) mais de nombreuses œuvres sont exposées à Port-Mort dans le parc à sculptures des gîtes HG2M, dont Monique la propriétaire des lieux nous a très chaleureusement reçus.



PERSPECTIVE



GRAND PASSAGE

Medjid HOUARI a choisi Port-Mort pour ce havre de paix qu'il représente et parce qu'il pense que la nature contribue à l'œuvre. Avis partagé car si de prime abord, certains pourraient avoir l'impression de voir des formes géantes rouillées, il n'en est rien. Déambuler parmi ces œuvres monumentales, les admirer en tournant autour avec une lumière changeante et un arrière-plan rural permet de leur inventer une histoire. Mon mari et moi avons eu la chance d'écouter l'artiste nous raconter la genèse de certaines œuvres et le temps a filé comme le vent, on boit ses paroles.

Chaque sculpture possède un nom : Pentecôte, Carrémou, Goutte cube, Vestiges... et elles ont toutes une histoire. Celle que je préfère c'est celle qui traduit le passage à l'an 2000, comme une fenêtre ouverte vers l'extérieur - Grand passage. L'artiste a fait germer cette idée en ayant aperçu depuis sa voiture une affiche publicitaire dont un coin décollé ondulait avec le vent.



ÉQUILIBRE

Medjid HOUARI c'est un poète qui joue avec le métal pour tantôt s'amuser avec l'apesanteur, tantôt jouer avec le regard de l'observateur. Mais comment sait-il que son œuvre est aboutie ? Après maintes retouches, quand il ne réfléchit plus en l'observant c'est que le but est atteint et que l'histoire a pris forme. Mais avant d'en arriver là, il ne dessine pas, il ne fait pas de croquis il matérialise son imagination sur un bloc de polystyrène ou de béton cellulaire. Ensuite il réalise la sculpture à petite échelle avant de confier à un partenaire équipé de matériel professionnel la réalisation à taille monumentale. Certaines sont ensuite peintes ou laissées à l'état naturel notamment pour celles réalisées en acier corten. C'est un acier patinable et autoprotecteur avec une corrosion superficielle provoquée, utilisé pour son aspect et sa résistance aux conditions atmosphériques et donc idéal pour des sculptures en extérieur.

Pas de silhouette, même l'œuvre « le couple » est abstraite. L'œuvre « Sit Down » est confortable en plus d'être remarquable, comme une vague dans un océan de campagne. Des formes arrondies symbole de vie, de maternité alliées à des carrés, des cubes pour mettre en scène l'humain et raconter des histoires. Merci Medjid pour ce moment d'évasion que vous nous avez conté et merci Monique pour cet accueil chaleureux et visite de vos gîtes qui nous ont permis de voyager de Pondichéry à Zanzibar tout en restant dans notre beau village.



Medjid HOUARI a un rêve, celui de voir inscrite la mention « REVIVRE À » au-dessus de nos panneaux d'entrée de village pour attirer l'œil des automobilistes et leur donner envie de s'arrêter découvrir notre beau village qui n'a rien à envier à des plus célèbres aux alentours...

Dans l'attente de pouvoir peut-être un jour voir ce parc à sculptures ouvert au public, voici quelques clichés pris entre deux averses. Admirez et laissez voguer votre imagination.

Vous pouvez également retrouver le parc de sculpture sur le site des gîtes HG2M www.hg2m.fr/le-parc-de-sculptures et en découvrir encore plus sur www.houari-sculpteur.com. ■ P.L.





Pour plus de tri et moins de dépenses, le SYGOM se modernise en 2021

Malgré une gestion de service public comparable aux moyennes nationales, la forte production d'ordures ménagères sur le territoire, couplée à un faible niveau de tri des déchets, ont obligé le SYGOM à prendre toutes les mesures nécessaires pour changer la tendance.

En 2019, chaque habitant du territoire produisait en moyenne 610 kilos de déchets par an, soit 110 kilos de plus que la moyenne des territoires mixtes ruraux.

En 2020, le SYGOM a mené un certain nombre d'études qui lui ont permis de constater que ses coûts de gestion sont proches des coûts constatés sur les territoires semi-ruraux en France (87 € par habitant, contre 86 € en moyenne en France sur un territoire similaire).

Pour autant, les performances de collecte sont mauvaises. Cela signifie que les quantités de déchets produits par habitant sont trop importantes, et que le tri est insuffisant.

En 2019, chaque habitant du territoire produisait en moyenne 610 kilos de déchets par an, soit 110 kilos de plus que la moyenne des territoires mixtes ruraux (ADEME). Un habitant du SYGOM produisait en moyenne 260 kilos d'ordures ménagères, contre 196 kilos en moyenne en France pour un territoire semi-rural. Un habitant du SYGOM triait 20 kilos de déchets, contre 50 kilos en moyenne en France (territoire mixtes-ruraux).

Ces mauvais résultats représentent un coût pour le SYGOM.

Le soutien financier des éco-organismes (voir encart) baisse avec les mauvaises performances du SYGOM, tandis que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui s'appliquent sur les activités d'incinération et d'enfouissement, augmentent drastiquement d'ici à 2026, pour passer de 3 € par tonne d'Ordures Ménagères en 2019 à 15 € par tonne en 2026. A terme, cela représente une dépense supplémentaire de 1,6 millions d'euros pour le SYGOM.

A ce contexte défavorable s'ajoute la chute de la revente de matière recyclable en 2019 et 2020, ainsi que le coût des prestations de transports qui augmentent en même temps que celui du coût du carburant.

L'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, une mesure incontournable.

Depuis 2014, le SYGOM a fait le choix d'appliquer le taux de TEOM le plus bas possible, avec deux baisses successives en 2014 et en 2015, pour finalement ne plus varier jusqu'en 2021.

Alors que les recettes diminuaient et que les dépenses augmentaient malgré des coûts de gestion correct, l'augmentation des taux de TEOM devenait, par ses effets immédiats, la première mesure incontournable à prendre pour adopter un budget sincère et équilibré.

Le SYGOM a accompagné l'augmentation de la TEOM par un ensemble de mesures ayant vocation à améliorer

le tri des déchets, accroître la maîtrise du service public, adapter le système à des consignes de tri plus simple.

Avec la distribution des bacs et un circuit dédié aux déchets recyclables, c'est une augmentation du tri de plus de 110% qui est constatée.



En 5 mois, plus de 90% des foyers du SYGOM auront été doté en bacs.

Avec la distribution de bacs de collecte, qui couvre aujourd'hui un peu plus de 90% de la population, couplé à l'instauration d'un circuit de collecte dédié aux déchets recyclables, le SYGOM

constate, sur les premiers mois du dispositif, une augmentation de 116% du tri des déchets. A ce stade, en matière de tri des déchets, l'objectif de performance du SYGOM est pleinement atteint.

De nouveaux véhicules de collecte en début d'année 2022 pour une plus grande maîtrise du service public.

Avec l'arrivée des nouveaux véhicules de collecte et leur système informatique embarqué qui vont se déployer en début d'année prochaine, le SYGOM constatera en temps réel les éventuelles difficultés survenues lors de la collecte, les dysfonctionnements, les refus... et améliorera significativement le suivi de la collecte des déchets, ainsi que les relations à tenir avec chaque usager.

Le nouveau quai de transfert des déchets ménagers à Étrépagny est pleinement opérationnel depuis le 1^{er} juillet dernier.

Ce nouvel équipement abrite les activités de collecte en porte-à-porte, les activités de transfert des déchets, les activités de suivi de prestations.

Doté d'un pont bascule, il permet au SYGOM de suivre chaque jour les quantités de déchets collectés en porte-à-porte. A l'abri des intempéries, les déchets sont de meilleure qualité et plus facilement valorisables. La configuration du site autorise le transport des déchets vers leur centre de traitement en semi-remorques, ce qui induit une économie pour le SYGOM



Dans l'ordre de gauche à droite : M^{me} Sene-Rouquier, Sous-Préfète des Andelys, M. Cailliet, Maire d'Étrépagny, M. Beauté, Président du SYGOM, le 9 octobre 2021 lors de l'inauguration du quai de transfert des déchets ménagers d'Étrépagny.

qui transportait auparavant ses déchets en double caisson. Enfin, la base vie du prestataire de collecte située directement sur le quai de transfert permet des facilités d'organisation évidentes.

Un nouveau centre de tri à Guichainville, opérationnel depuis le 1^{er} août, permet de simplifier les consignes de tri.



Les mesures prises pour une augmentation du tri des déchets sont en phase avec le nouveau centre de tri de Guichainville, opérationnel depuis le 1^{er} août dernier, qui, par le processus industriel existant, permet de faciliter les consignes de tri apportées aux habitants.

Ce projet à vocation départementale est l'aboutissement du partenariat conclu entre le SETOM de l'Eure, l'Agglomération Seine Eure et le SYGOM. Il permet aux habitants de trier tous les emballages.

Pour un investissement de 3 500 000 € TTC, le SYGOM se modernise et montre toute sa résilience pour faire face aux nouveaux enjeux de développement durable et faire des déchets une richesse pour le développement d'une économie circulaire territorialisée au service des citoyens.

■ THIBAUT BEAUTÉ

PRÉSIDENT DU SYGOM - MAIRE DE NOTRE-DAME-DE-L'ISLE

Le SYGOM, c'est qui ?

Le SYGOM est l'établissement public chargé de la gestion des déchets ménagers pour le compte de 4 intercommunalités : Seine Normandie Agglomération (en partie), la Communauté de Communes Vexin Normand, la Communauté de Communes de Lyons Andelle, et la Communauté de Communes des 4 rivières (Pour 4 communes).



Sur un territoire de 72 000 habitants composé de 94 communes, le SYGOM gère la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Il gère la collecte du verre et du papier en borne d'apport volontaire, ainsi que la collecte des déchets sur un réseau de 9 déchèteries.

Pour l'ensemble des déchets collectés, le SYGOM organise leur transport vers les exutoires, ainsi que leur traitement, leur valorisation et leur revente lorsque cela est possible. Avec son Programme Local pour la Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés », le SYGOM organise différentes actions en faveur de la réduction des déchets.



Un éco-organisme, c'est quoi ?



Les éco-organismes sont des groupements d'entreprises chargés par l'État de financer et/ou d'organiser la collecte et le traitement des déchets qu'ils ont produits et mis sur le marché. Ils travaillent en étroite collaboration avec les collectivités

territoriales organisatrices de la collecte et du traitement des déchets, en leur versant des participations financières, et, selon le type de déchets, en leur apportant un soutien opérationnel.

C'est la mise en pratique du principe « pollueur / payeur ».



CITEO est l'éco-organisme en charge du financement de la collecte et du traitement des emballages ménagers et du papier.

Mon accès à la déchèterie d'Aubevoye

À compter du 1^{er} juillet 2021, la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) exploite la déchèterie d'Aubevoye.

Le SYGOM a convenu un accord avec la CASE pour que l'accès des habitants de Notre-Dame-de-l'Isle et de Port-Mort à la déchèterie d'Aubevoye soit maintenu **sans qu'aucune démarche particulière ne soit demandée aux détenteurs d'une vignette d'accès SYGOM.**

Pour toutes réclamations éventuelles, contacter le SYGOM :
par téléphone : **02 32 54 47 64**
par mail : **contact@sygom.fr**



Coordonnées et horaires

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - **02 32 53 26 35**

🕒 HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars
Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-16h45

🕒 ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre
Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-17h45

Modalités d'accès

Il n'est plus nécessaire de se déplacer pour obtenir votre vignette d'accès. Il vous suffit de créer votre compte déchèterie et d'en faire la demande sur votre ordinateur ou smartphone sur <https://sygom.horanet.com/>.

Deux documents sont requis pour l'ouverture de compte :

- Justificatif de domicile (l'EDF vous en propose un dans votre interface client),
- Copie de la carte grise du véhicule utilisé pour effectuer les dépôts.

Le marché du jeudi



Gaëtan

➤ **Gaëtan, c'est le plus ancien du marché ! Et au niveau fromages, il s'y connaît !**

Huit ans que Gaëtan est fromager et présent sur le marché depuis sa création ! Il en profite d'ailleurs pour remercier les Pormortais pour leur sympathie et pour leur fidélité ! On le retrouve à Louviers le mercredi et samedi, à Blaru le jeudi et à Saint-Pierre-du-Rouvray le dimanche.

N'hésitez pas à goûter d'autres fromages que ceux que vous prenez habituellement, vous ne serez pas déçus !



Katia & Xavier

➤ **Du poisson délicieux chez Katia et Xavier !**

Xavier est tombé dedans à l'âge de 14 ans ! D'abord avec ses parents à Brionne, puis de ses propres ailes à 24 ans... et les années ont passé... et il est toujours là fidèle au poste avec son épouse Katia et parfois aidé de leur fille. Pas toujours sur le marché car parfois il a besoin de se rendre aux bateaux sur les côtes normandes pour aller chercher de délicieuses coquilles Saint-Jacques ! Nos poissonniers s'approvisionnent aussi à Saint-Gilles Croix-de-Vie, la Turballe et Loctudy. Ils sont aussi présents à Louviers le mercredi et samedi matin, Dreux le vendredi matin et Saint-Pierre-du-Vauvray le dimanche matin. Le dilemme chez Xavier et Katia c'est que tout a l'air appétissant...

➤ **Manger 5 fruits et légumes par jour pour être en forme, facile avec Ishkhan* !** Quel choix ! Des fruits et légumes de saison qu'il est toujours prêt à faire goûter pour vous faire découvrir ses bons produits ! Il s'approvisionne à Rouen et travaille en famille. On le retrouve à Pont-de-l'Arche et à Vernon le mercredi et samedi.



Ishkhan*

Vos commerçants seront présents les jeudis pendant les fêtes de fin d'année, n'hésitez pas à leur passer commande en début de semaine.

- **Aux bons fromages** | Gaëtan Faivre | 06 28 78 82 60
- **Fruits & Légumes** | Ishkhan* | 07 83 01 01 64
- **Poissonnerie** | Xavier et Katia Onfroy | 06 85 84 55 16

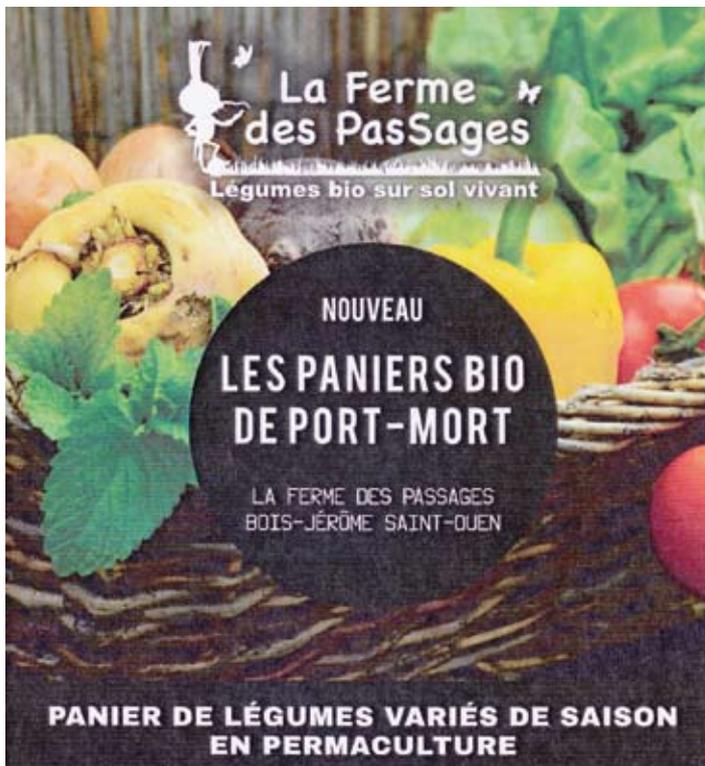
*Prononcer « Ichrane »

■ PASCALE LACHINE



NOUVEAU
UNE FOIS/MOIS

Marco l'Aiguiz'Eure vous propose **les premiers jeudis du mois** toute forme d'aiguillage, du couteau de cuisine au ciseau à bois en passant par les chaînes de tronçonneuse ou autre sécateur !
06 50 03 39 26 - laiguizeure@gmail.com



La Ferme des PasSages située à Bois-Jérôme St-Ouen propose aux Pormortais des paniers de légumes bio à partir de 10 €.

Joris, l'exploitant de cette ferme bio sur sol vivant (permaculture) est présent tous les lundis de 18h à 19h30 sur la place de la Maison de village.

Pour commander, vous avez deux possibilités :

- Mettre un commentaire sous le post du Week-end de la page Facebook « Les paniers bio de Port-Mort »,
- Téléphoner le lundi au plus tard à 12h00 au 07 78 34 61 55.

Les Pormortais s'arrangent pour ne pas louper une livraison, alors si vous avez un empêchement mais que cela vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec Joris qui trouvera une solution, en cas d'empêchement de dernière minute également...

[f lafermedespassage](#)

[f Les-paniers-bio-de-port-mort-111258481221982](#)

■ GHYSLAINE AUDREN

Spécial gourmands



Crumble aux pommes

Préparation : 15 min. | Cuisson : 35 min.

La liste de course pour 4 personnes :

4 pommes, 150 g de cassonade, 150 g de farine, 90 g de beurre, 1 sachet de sucre vanillé, cannelle.

1. Pelez, épépinez et coupez les pommes en morceaux.
2. Disposez-les dans un plat à gratin et saupoudrez du sucre vanillé et de cannelle en poudre.
3. Dans un saladier, versez la farine, le beurre mou et la cassonade.
4. Mélangez avec vos doigts de façon à obtenir une pâte sableuse.
5. Recouvrez les pommes de pâte à crumble et enfournez à thermostat 6/7 (200°C) pendant 35 minutes.

Servez ce dessert seul ou mieux encore avec une boule de glace vanille ou une cuillère de crème fouettée !

■ RODOLPHE DELAMOTTE

Alors que cette édition du journal se boucle, l'équipe des espaces verts et les enfants de la garderie vous préparent une décoration de Noël ! Merci à eux ! ■ PASCALE LACHINE





Le grimpereau des jardins

Tiens ! C'est bizarre ! Un morceau d'écorce d'une douzaine de centimètres se balade sur un tronc d'arbre ! Non, vous n'avez pas d'hallucination, c'est un grimpereau, un petit oiseau arboricole couleur écorce, passant pratiquement inaperçu sur le tronc s'il prend l'envie à cet hyperactif de ne pas bouger ! Et pourtant, il vaut le détour ce petit passereau !

Plumage Aussi bien pour Monsieur que Madame, le dessus est ...couleur écorce bien entendu, brun moyen, avec des rayures plus sombres et d'autres chamoisées. Le ventre est blanchâtre, les flancs sont brun roux à brun gris. Bec long incurvé vers le bas et pattes courtes (camouflage oblige : on a l'impression qu'il est scotché sur le tronc !), il a une queue bien raide qui lui permet de se maintenir sur le fût, un peu comme un pic.

Nidification Pas de parade amoureuse chez le grimpereau ! Monsieur ne se fatigue pas en figures acrobatiques ou chants énamourés... Il en fait quand même un minimum en poursuivant Madame en spirale le long d'un arbre. Il fait alors l'effort de lancer un « tituti rôti » (et pas tout rôti !) derrière la femelle qui pépie de surprise devant ses avances inespérées.

Entre avril et juin, le nid est bâti dans une anfractuosité entre 4 et 10 m du sol, une crevasse derrière l'écorce soulevée d'un vieil arbre un peu mal en point (c'est plus facile) et parfois dans du lierre montant le long de l'arbre. C'est Madame qui se colle à l'élaboration du nid, Monsieur surveille les alentours. Il peut arriver qu'il donne un coup de main, du moins au début, faut pas exagérer, car la déco intérieure c'est Madame qui s'en charge. Elle y met brindilles, herbes, mousse, lichens, poils, plumes, bouts de papier, chiffons... Elle est très écolo et adore recycler.

Elle pond 6 œufs blancs tachés de brun rougeâtre sur le gros bout de l'œuf qu'elle couve, parfois avec le relais de Monsieur, pendant deux semaines. Puis deux semaines après l'éclosion les petits sont partis du nid. Les deux parents nourrissent.

Généralement il y a deux nichées. Elles peuvent être très rapprochées, ce qui oblige alors Monsieur à nourrir une nichée pendant que Madame construit un autre nid à proximité.

Alimentation Il mange les insectes qu'il trouve dans les fissures de l'écorce. Pas moins de 80 espèces trouvent refuge dans son estomac, coléoptères (charançons, coccinelles...), fourmis... Son bec fin et recourbé est un précieux auxiliaire. Il s'appuie alors sur sa queue aux plumes rigides, comme le fait un pic pour garder son équilibre et manger à loisir. Ce serait bête de

glisser au moment d'avaler sa proie. C'est un remuant et un impatient il reste assez peu de temps à prospecter sur un arbre. Par contre c'est un fan de l'accrobranche, il peut visiter jusqu'à 300 arbres dans une journée ! Soit une petite balade de 2 à 3 km sur l'écorce. Pas mal pour un « zozio » de 12 grammes et 12 cm !

Vol et comportement C'est un oiseau qui vole peu, eh oui il y en a ! Toute son énergie est dépensée en escalade. Il lui arrive quand même de papillonner pour attraper un insecte, mais c'est se donner du mal et il n'insiste pas. Il passe plutôt son temps à tourner en spirale autour du tronc, zigzaguer. Et tout à coup, il vole en plongeant vers le bas d'un autre arbre et recommence son inspection du pied à la tête. Il grimpe sur le tronc et sous les branches le ventre en l'air, mais au grand jamais il ne descend la tête en bas, trop risqué, il prendrait son bec recourbé dans l'écorce. Aie ! Pas fou il ne se prend pas pour une sittelle torchepot

Chant C'est un remuant et son motif est gai et sonore ! On l'entend surtout de février à juin, mais il lui arrive de chanter le reste de l'année. La femelle ne chante pas, ses cris sont plus doux, tout en réserve Madame !

Regardez bien vos arbres ! Peu farouche, si vous restez immobile, ce petit passereau est capable de venir visiter l'arbre sous lequel vous êtes. Mais attention, il ne restera pas longtemps !

Il ne visite pas les mangeoires, mais apprécie les noix écrasées, les flocons d'avoine étalés sur les fissures d'arbres à écorce rugueuse. Essayez, vous le verrez !

■ G.A.
[TEXTE & PHOTOS]



COIN PASSION



La « tensegrité » est, en architecture, la faculté d'une structure à se stabiliser par le jeu des forces de tension et de compression qui s'y répartissent et s'y équilibrent.

Les structures établies par la tensegrité sont donc stabilisées, non par la résistance de chacun de leurs constituants, mais par la répartition et l'équilibre des contraintes mécaniques dans la totalité de la structure. Ainsi, un système mécanique comportant un ensemble discontinu de composants comprimés au sein d'un continuum de composants tendus peut se trouver dans un état d'équilibre stable. Ce qui signifie, par exemple, qu'en reliant des barres par des câbles, sans relier directement les barres entre elles, on arrive à constituer un système rigide.

WIKIPÉDIA

Construire une telle structure soit-même est tout à fait envisageable pour qui a de la patience et quelques notions de géométrie. YouTube propose de nombreux tutoriels plus ou moins abordables techniquement...

La structure ci-dessus est composée de tasseaux de sapin de 9 mm de section assemblés à la colle cyanoacrylate, coupés à la scie japonaise en pointe de diamant à 45° pour le cube et en champs plats à 30° pour le triangle équilatéral servant de base. Les arêtes du tétraèdre support sont en brochettes de bambou et sa pointe est un morceau de tourillon de Ø 10mm évidé et collé en place.

Les câbles, bloqués à l'aide de cure-dents, sont en tresse de pêche aimablement fournie par un ami carpiste ;-).

■ ALAIN CLERFEUILLE

Photo #8 INSOLITE

On ne se doute pas de ce que la Nature va nous offrir lors d'une simple balade en forêt...

Calliteara pudibunda, ou en Français, chenille de Pudibonde, papillon qui sortira de son cocon en avril prochain...

Alain Clerfeuille, vu dans le Gâtinais (45), octobre 2021
Infos techniques Guillemette Alquier



Si vous avez l'âme d'un paparazzi, l'art de traquer une situation insolite, ou tout simplement d'avoir la chance de pouvoir immortaliser un instant de vie inattendu ou coquace, n'hésitez pas à partager la photo témoin de ce moment, même si celle-ci vous paraît de faible qualité.

CONSEIL [huis clos] du 29.09.2021

N°. 2021.4 | Maison de village 20h30

Présents 11/12

Christian LORDI - maire,
Ghyslaine AUDREN, Gilles AULOY,
Rodolphe DELAMOTTE, François LEHALLEUR,
Michaël LESUEUR, Évelyne LUCET,
Gérard MOREAU, Philippe PLÉ,
Jean-Michel VUILLAUME, Élise WATEL

Absents excusés > pouvoir à
Pascale LACHINE > Rodolphe DELAMOTTE

4.1. Désignation du secrétaire de séance

M^{me} Ghyslaine Audren.

4.2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2021

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

4.3. Démission d'un adjoint

Le Maire informe le Conseil municipal de la démission de M. François LABIGNE de son poste de 2^{ème} Adjoint. La sous-préfecture a accepté cette démission effective au 19/08/2021. Cette décision a été notifiée à l'intéressé.

4.4. Démission conseillers

Le Maire informe le Conseil municipal de la démission, de M. François LABIGNE et M^{me} Anne QUÉNAULT, de leur mandat de Conseillers municipaux. Le nombre de membres en exercice passe à 12 conseillers, le quorum est de 7 voix.

4.5. Élection d'un nouvel adjoint au maire

Le conseil ayant plus des deux tiers des sièges, le Maire propose au Conseil municipal de ne pas provoquer des élections complémentaires et de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint en remplacement de l'Adjoint démissionnaire. A l'unanimité le conseil municipal vote pour cette proposition.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire progresser d'un rang les troisième et quatrième adjoints. Le conseil municipal décide que M^{me} LUCET Evelyne prend donc la place de deuxième adjoint et M. LEHALLEUR François le poste de troisième adjoint.

Élection du nouvel adjoint :

MM. Philippe PLÉ et Rodolphe DELAMOTTE se portent candidats.

M^{mes} Ghyslaine AUDREN et Élise WATEL sont chargées d'assurer le déroulement du scrutin. Un bulletin est distribué à chaque conseiller.

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans la corbeille.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. DELAMOTTE Rodolphe, 8 voix

M. PLÉ Philippe, 4 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Rodolphe DELAMOTTE a été élu quatrième adjoint.

Il prend la délégation du personnel.

4.6. Élection d'un conseiller délégué

Le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir un poste de conseiller délégué pour M. Philippe PLÉ qui s'investit beaucoup pour la commune et qui gère les associations. Il propose de lui donner la délégation des associations et la gestion des salles Maison de Village et Maison pour Tous et de lui donner une partie de ses indemnités pour que ce poste soit indemnisé sur le même montant que celui des adjoints.

Le Maire passe au vote du conseil municipal à mains levées avec l'accord de la totalité des membres du conseil municipal : avec 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention (M. Gérard MOREAU), M. Philippe PLÉ est élu conseiller délégué.

4.7. Indemnités maire, adjoints et conseillers

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la décision du conseil municipal d'attribuer une délégation à un conseiller municipal et de lui verser une indemnité de fonction du même montant que les adjoints élus à savoir 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vu la demande du Maire en date du 29 septembre 2021 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous afin de verser une indemnité à un conseiller avec délégation.

Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique en fonction de la population (habitants)

Moins de 500	25,5
500 à 999	40,3
1000 à 3 499	51,6
3 500 à 9 999	55
10 000 à 19 999	65
20 000 à 49 999	90
50 000 à 99 999	110
100 000 et plus	145

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 40,3 % étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, avec onze voix « pour », zéro « contre » et une abstention (M. MOREAU Gérard) et avec effet au 1^{er} octobre 2021 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

L'indemnité du Maire est fixée à 29,6 % de l'indice brut maximal de la fonction publique.

La différence, soit 10,7 %, sera versée au conseiller municipal délégué.

Les quatre adjoints conservent leur taux de 10,7 %.

4.8. Révision des commissions

Il est demandé au conseil municipal de faire un point sur les commissions choisies par chacun des membres du conseil et de les modifier si besoin avec les nouvelles délégations du nouvel adjoint et du conseiller délégué.

• Commission communication :

M^{me} WATEL Elise a quitté la vice-présidence, M^{me} AUDREN Ghyslaine prend sa place et devient la vice-présidente de cette commission.

• M. MOREAU Gérard décide de faire partie de la **commission travaux** et d'être membre du CCAS.

• Commission du personnel :

M. AULOY Gilles en devient membre ainsi que M. LEHALLEUR François. Rodolphe DELAMOTTE devient vice-président de cette commission.

• Commission urbanisme :

M. VUILLAUME Jean-Michel en devient membre.

• Pour la **commission Appel d'offres** : il faut remplacer M. COUSSIERE Pierre qui était titulaire et M. LABIGNE François qui était suppléant. M. PLÉ Philippe devient titulaire et M^{me} Ghyslaine AUDREN suppléante

• **CCAS** : Il faudra choisir un nouveau vice-président, ce poste était occupé par M. LABIGNE François démissionnaire. Il sera désigné lorsque le CCAS siègera de nouveau au complet. M^{me} Ghyslaine AUDREN, M. MOREAU Gérard et M. DELAMOTTE Rodolphe font désormais partis de cette commission.

• **SNA - Cycle de l'Eau** : M. Rodolphe DELAMOTTE prend la place de M. LABIGNE François.

• **SIEGE** : M. DELAMOTTE Rodolphe prend le poste de M. LABIGNE François et devient délégué suppléant de ce syndicat.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la modification des membres de ces différentes commissions.

4.9. RIFSEEP

Le maire explique au conseil municipal que le contrôle de légalité a demandé de reprendre cette délibération car la date n'était pas la bonne et il propose de modifier en même temps le plafond des primes IFSE.

Il propose de choisir les plafonds les plus hauts proposés par le centre de gestion de façon à avoir une plus grande marche de manœuvre sachant que nous ne pourrions plus les modifier pendant 4 ans et de mettre la date d'application au 1^{er} janvier 2022.

Suite à la décision prise par le conseil municipal lors de la séance du 7 avril 2021 de modifier le RIFSEEP, mis en place en 2017 avec une revalorisation du tableau des primes le 18 novembre 2020, cette demande a été soumise au comité technique pour avis qui a émis, lors de sa séance du 8 juin 2021, un avis favorable à ces modifications à l'unanimité des représentants des collectivités et du personnel.

Modification de la délibération du conseil municipal du 23/06/2021 pour la mise en place du RIFSEEP

Le conseil municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2041-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'État,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administration de l'État relevant du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outremer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outremer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 septembre 2017,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale.

Par arrêtés ministériels du 29 juin, 17 décembre, 18 décembre et 30 décembre 2015, ce nouveau régime indemnitaire s'applique aux agents relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, des attachés territoriaux, des rédacteurs territoriaux, des techniciens territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux. La prime peut être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents non titulaires.

La commune a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents concernés et à instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

> prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes

> susciter l'engagement des collaborateurs
Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Vu la décision du conseil municipal du 18 novembre 2021 de réévaluer le tableau des primes

Vu la décision du conseil municipal du 7 avril 2021 d'apporter des modifications au précédent RIFSEEP et l'avis favorable du comité technique lors de sa séance du 8 juin 2021

Il est décidé ce qui suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Le RIFSEEP se compose en deux parties, IFSE et CIA :

• Concernant l'IFSE

Les primes ne pourront pas obligatoirement être équivalentes pour chaque salarié. Celui-ci est estimé comme suit, suivant trois critères :

Critère 1 : Niveau de responsabilité et hiérarchisation dans la collectivité (ex : L'agent responsable du restaurant scolaire)

Critère 2 : Diplômes détenus – formations suivies – démarches d'approfondissement professionnel

Critère 3 : Manière d'encadrer
Ces trois critères conduisent à l'élaboration de différents groupes de fonction (le groupe 1 est le plus élevé).

Définition des groupes dans les différents cadres d'emploi :

Ceux-ci sont définis suivant le tableau proposé par le Centre de Gestion. Dans l'organigramme de notre commune, on a :

Catégorie B :
Éventuellement un poste de rédacteur (un adjoint administratif étant inscrit au concours) et un agent technicien informatique - Groupe B3.

Catégorie C :
Concerne les postes, actuellement dans le tableau du personnel communal :

- des agents d'entretien espaces verts et bâtiments, un poste d'adjoint technique au restaurant scolaire
- un poste d'adjoint technique faisant fonction d'ATSEM – un poste à temps non complet surveillante cantine - un poste

■ 4.9. RIFSEEP : Détermination du plafond des primes

Catégorie	Niveau des groupes	IFSE	CIA
C	C1	11 340 €	1 200 €
	C2	10 800 €	1 100 €

d'adjoint d'animation.

- un poste d'agent d'entretien pour les écoles primaire et maternelle.
- un poste d'adjoint administratif (destiné à devenir rédacteur).

Suivant les niveaux de responsabilité de chacun, trois groupes sont définis

Groupe 1 : gestion administrative de la mairie et secrétariat des élus, soit actuellement le poste d'adjoint administratif.

Groupe 2 : responsabilité d'un service, soit la gestion et la bonne marche du restaurant scolaire, la responsabilité et la conduite de projet pour l'accueil périscolaire pour la garderie.

Groupe 3 : exécution du travail.

Les montants des primes par rapport à ces critères seront définis dans le tableau qui sera proposé au final de cette réflexion.

Le Conseil Municipal décide de verser cette indemnité mensuellement, cette somme sera fixée lors de l'entretien individuel de chaque agent et son montant sera revu chaque année car, il est proposé de reprendre :

- Le défaut avéré de qualité d'encadrement ou de coordination d'équipe
- L'absence de conception ou le suivi des projets
- Le manquement en termes de conduite de projet
- La technicité défailante ou l'absence de mise en œuvre
- L'inadéquation constatée entre les fonctions et le niveau d'expertise attendu par l'autorité territoriale
- L'absence de démarches d'accroissement de compétence ou approfondissement professionnel.

• Concernant le CIA

Le Conseil Municipal a bien noté que son institution est obligatoire bien que son versement reste facultatif.

Cependant, il est important pour les élus municipaux puisqu'il récompense la qualité du travail, même si, par exemple, un agent autodidacte ne possède pas de diplôme. Son versement est apprécié au regard de l'investissement personnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, sa disponibilité, son assiduité, son sens du service public, son respect de la déontologie, des droits et obligations des fonctionnaires tels qu'ils ressortent de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

Ainsi, la capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires internes et/ou externes, son implication



●●● dans les projets ou sa participation active à la réalisation des missions rattachés à son environnement professionnel sont des critères pouvant être pris en compte pour le versement du CIA.

Le conseil municipal décide donc que le CIA s'appuie sur les fondements précités et qu'il sera versé annuellement, suite à l'entretien d'évaluation du salarié.

Le conseil municipal restant compétant pour fixer la part représentative du CIA au sein du RIFSEEP, il est décidé de définir le même montant sur les deux parties de prime du RIFSEEP, de façon à ne pas pénaliser la qualité du travail par rapport à la hiérarchisation des postes.

Détermination du plafond des primes pour notre commune, en fonction des catégories des agents et des niveaux de groupes précédemment déterminés (voir tableau ci-dessous) :

Répartition des groupes C :

C1 : Adjoint administratif – avec une fonction de secrétaire de mairie et d'assistance aux élus.

C2 : Responsabilité d'un service (exemples : restaurant scolaire et accueil périscolaire) et travail d'exécution.

Versement de ce régime indemnitaire lors des congés maladie, longue maladie ou longue durée pris à la suite d'un congé maladie ordinaire, congés maternité, paternité ou adoption. L'IFSE constitue un complément de rémunération. Son montant est maintenu pendant les congés annuels et durant les congés maternité, paternité ou adoption, ainsi que pendant toutes les absences autorisées au sein de la collectivité (événements familiaux...). Ce montant est lié à la quotité de traitement lors des congés de maladie ordinaire, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle. En cas de congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée, l'IFSE est suspendue.

Proratisation du RIFSEEP et clause de revalorisation

Le montant des primes (IFSE et CIA) sera proratisé en fonction du temps de travail de chaque agent.

Les montants fixés dans le tableau ci-dessus seront réévalués suivant l'évolution du point d'indice de la fonction publique territoriale, sans nécessité de redélibérer.

La mise en place des modifications de ce régime indemnitaire a pour date d'effet le 1er janvier 2022.

Le conseil municipal précise que cette délibération pourra s'appliquer à tout nouveau poste dans la commune et que l'effectif actuel n'est donc pas exhaustif pour l'avenir.

Après avoir pris connaissance de ces modifications, le Conseil Municipal décide :

D'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels),

versé selon les modalités définies ci-dessus et ce, à compter de la date de la présente délibération.

De rappeler que le maire fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants en concertation avec la commission du personnel communal.

D'inscrire au budget, chacun pour ce qui le concerne, les crédits relatifs audit régime indemnitaire.

D'autoriser le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

4.10. Modification règlement périscolaire

Il est proposé au conseil municipal de modifier le fonctionnement des règlements cantine et garderie.

Désormais chaque parent recevra de la trésorerie un titre émis du montant à régler pour l'utilisation du service périscolaire (cantine + garderie) pour le mois précédent.

Ils devront régler leurs factures directement à la trésorerie des Andelys par le moyen de paiement qui leur convient.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire ou ses adjoints à modifier le règlement en son article 07 : Suivi de compte et modalités de paiement.

4.11. Suppression de la régie recette cantine

Le conseil municipal ayant décidé d'émettre uniquement des titres pour le règlement des facturations périscolaires par le biais de la trésorerie et de ce fait ne plus accepter les paiements en mairie, la régie recette cantine n'a plus lieu d'exister. Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter sa suppression.

A l'unanimité, le conseil municipal vote « pour » et autorise le régisseur principal, à savoir M^{me} DELAPLACE Édith, à se rapprocher de la trésorerie pour demander la suppression de cette régie et obtenir l'arrêt de la trésorerie autorisant la fermeture de celle-ci.

4.12. Modification règlement Maison du Village

Il est proposé au conseil municipal de modifier le règlement de la Maison de Village afin d'apporter quelques précisions sur les horaires des états des lieux.

Il s'agit de préciser ces modalités dans l'article 11 de l'actuel règlement à savoir :

Si la salle est réservée pour 3 jours consécutifs du vendredi au dimanche, la remise des clefs se fera le vendredi matin dès 8h30. Un premier état des lieux sera dressé et signé par l'utilisateur et un représentant de la commune à la prise de possession des lieux et la remise des clefs.

Si la salle est réservée pour 2 jours (samedi et dimanche) la remise des clefs se fera le samedi matin dès 8h30. Même principe pour l'état des lieux

Après utilisation, un second état des lieux sera effectué dans les mêmes conditions lors de la remise des clefs le lundi dès 8h00

ou avant selon accord entre les 2 parties.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire ou l'un de ses adjoints à modifier le règlement de la Maison de Village..

4.13. Convention terrasse café

Le maire explique au conseil municipal qu'il avait été signée une convention autorisant M. BRUYANT Dominique, propriétaire du café de la mairie, à utiliser le domaine public à savoir une partie du parking et des espaces verts devant la Maison de Village afin d'y installer une terrasse fermée et la possibilité de mettre tables et chaises à l'extérieur.

Suite à la vente de son commerce la convention devient caduque et le maire propose au conseil municipal d'accorder les mêmes droits au nouveau propriétaire, M. BELLMONT Philippe.

Le conseil municipal a l'unanimité, donne son accord et autorise le maire ou l'un de ses adjoints, à signer une nouvelle convention avec M. BELLMONT Philippe.

Le conseil municipal autorise également M. BELLMONT à édifier un petit abri jouxtant la terrasse pour y ranger son matériel, une déclaration préalable de travaux sera déposée dans ce sens.

4.14. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG de l'Eure

Notre compagnie d'assurance actuelle nous a informé mettre fin à notre contrat risques statutaires des agents à la date du 31 décembre 2021, il est donc indispensable de souscrire un nouveau contrat auprès d'une autre compagnie pour couvrir les risques du personnel de la commune.

Le Centre de gestion de l'Eure propose cette assurance avec un taux de 6,40% pour les agents CNRACL et 1,10% pour les agents IRCANTEC.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour cette souscription auprès du centre de gestion et autorise le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents s'y afférant.

4.15. Horaires ouverture mairie

Il est proposé au conseil municipal de réduire les horaires d'ouverture de la mairie à l'accueil du public. Actuellement la mairie est ouverte :

Lundi : 15h - 17h
 Mercredi : 10h - 12h
 Jeudi : 9h30 - 11h
 Samedi : 9h - 11h30

Nous envisageons uniquement de supprimer la permanence du jeudi matin.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord, cela prendra effet au 1^{er} octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00.

Présents 10/14

Christian LORDI - maire,
Ghyslaine AUDREN, Gilles AULOY,
François LABIGNE, Pascale LACHINE,
François LEHALLEUR, Evelyne LUCET,
Gérard MOREAU, Philippe PLÉ,
Jean-Michel VUILLAUME.

Absents excusés > pouvoir à
Rodolphe DELAMOTTE > Ghyslaine AUDREN
Michaël LESUEUR > Christian LORDI
Élise WATEL > Pascale LACHINE
Absent(s) Anne QUÉNAULT

3.1. Désignation du secrétaire de séance

M. Gilles Auloy.

3.2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2021

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3.3. Démission d'un conseiller

Christian LORDI explique au conseil municipal que, suite à son déménagement dans une autre région, Pierre COUSSIERE a démissionné de son mandat de conseiller municipal.

Le nombre de conseillers municipaux passe donc à 14 et le quorum à 8.

3.4. Travaux

• **Chaudière mairie :**

Christian LORDI explique au conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés pour le remplacement de la chaudière à fioul de la mairie qui est hors d'usage. Le Maire a également demandé conseil auprès d'un conseiller en énergie partagée de SNA, celui-ci a étudié nos consommations et nos besoins. D'après cette étude, il s'avère que le plus adapté serait le poêle à granulés. La commission travaux a également retenu cette proposition.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce choix. Christian LORDI procède au vote, avec 12 voix « pour » et 2 abstentions (Jean-Michel VUILLAUME et Pascale LACHINE) le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'un poêle à granulés pour la mairie d'un montant de 29 400 € TTC et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents s'y rapportant.

• **Trottoirs devant l'école :**

Lors de la commission de travaux, il a été décidé de refaire le revêtement du trottoir allant de la boulangerie jusqu'au carrefour de la rue de Falaise. Afin de faciliter le déplacement des piétons et des poussettes, les gravillons vont être retirés et remplacés par un enrobé. Un devis a été demandé, les travaux devraient pouvoir commencer le 5 juillet pour une durée de 15 jours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acceptation du devis d'un montant de 31 600 € TTC et autorise le maire ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents s'y afférent.

• **Volets école élémentaire :**

Les volets actuels ont été posés il y a plus de 16 ans et nous constatons beaucoup de dysfonctionnements qui engendrent des réparations régulières. La commission travaux a donc décidé de demander un devis à la société LORAILLER pour les remplacer par des stores à motorisation électrique radio solaire. Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour changer les stores et accepter le devis pour le remplacement des 12 volets de l'école. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour ce devis d'un montant de 11 800 € TTC.

• **Espaces Verts :**

Christian LORDI explique au conseil municipal qu'il a été fait plusieurs devis pour l'entretien des espaces verts qui ne peut être fait en totalité par l'équipe municipale. Il a été demandé à plusieurs artisans de se positionner financièrement sur l'élagage, les tontes du cimetière, l'entretien des bassins, de la sente Malmaison et de l'espace autour du tombeau Saint Ethbin. Lors de la commission et après étude des différents devis, a été retenu celui de M. SKAZIAK Eric, Entretien parcs et jardins. Il est demandé au conseil municipal s'il est d'accord avec ce choix. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et demande que ce contrat soit conclu sur la base d'un an renouvelable après étude du bilan annuel.

3.5. Décision modificative budgétaire

Christian LORDI explique au conseil municipal que pour payer les différents travaux acceptés, il est nécessaire de faire une décision modificative afin de prévoir au budget les crédits d'investissements qui étaient en attente lors du vote du budget. Il explique également que le montant de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) reçu pour la commune est inférieur à celui budgétisé par le conseil municipal, il faut donc également le rectifier dans la DM (Décision modificative). A cet effet, il est proposé au conseil municipal la DM exposée dans le tableau ci-dessous:

■ 3.5. Décision modificative budgétaire : Travaux

N° Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENTS			
op48/2313	Chaudière à granulés mairie	29 400,00 €	
op39/2313	Volets roulants primaire	11 800,00 €	
2151	Trottoirs école	31 600,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		72 800,00 €
		72 800,00 €	72 800,00 €
FONCTIONNEMENT			
7411	Baisse DGF		-2 212,00 €
023	Virement à la section investissement	72 800,00 €	
61521	Entretien terrains	6 000,00 €	
678	Autres charges	-81 012,00 €	
		-2 212,00 €	-2 212,00 €

3.6. Mise à jour des commissions

Il est demandé au conseil municipal de faire un point sur les commissions choisies par chacun des membres du conseil et de les modifier si besoin :

>M^{me} WATEL Elise a quitté la vice-présidence de la commission communication, M^{me} AUDREN Ghyslaine prend sa place et devient la vice-présidente de cette commission.

>M. DELAMOTTE Rodolphe devient membre de la commission du personnel ainsi que M. AULOY Gilles.

>M. MOREAU Gérard décide de faire partie de la commission travaux et d'être membre du CCAS si besoin.

3.7. Validation du RIFSEEP

Suite à la décision prise par le conseil municipal lors de la séance du 7 avril 2021 de modifier le RIFSEEP, mis en place en 2017 avec une revalorisation du tableau des primes le 18 novembre 2020, cette demande a été soumise au comité technique pour avis qui a émis, lors de sa séance du 8 juin 2021, un avis favorable à ces modifications à l'unanimité des représentants des collectivités et du personnel.

(Voir la délibération 4.9. du conseil du 29/09/2021).

3.8. Servitude de passage sur la parcelle AB43

Cette parcelle qui se situe au niveau de la côte de Cléry appartient à la commune, une administrée de notre commune a une parcelle à laquelle elle ne peut accéder qu'en empruntant ce chemin. Elle demande donc si la commune lui autorise une servitude de passage.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour cette servitude et autorise le maire ou l'un de ses adjoints, a signé tous les documents nécessaires à cette servitude mais précise que tous les frais de notaire doivent être pris en charge par le demandeur.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00.

MOTS FLÉCHÉS 56 par Dominique Lefort définitions Alain Clerfeuille

Six conseillers & conseillères se cachent dans cette grille

FRANÇAIS AU SOLEIL	TERREURS DE LA LAINE	LEI	CHERCHAI LA TRACE						COCOTTE MINUTE	VOGUE EN POLYNÉSIE	OS COUPÉ
MOUILLENT L'AIR AMBIANT	CHANGE DE VOIX	UT MODERNE	PAS EN FORME					NE DISE PAS	AVANT		
TEL CERTAINES BOÎTES			PREMIER DE LA CLASSE				RELIA				
PARFOIS LUMINEUSE							UTILE POUR ROULER				
			CHINOIS AU DESSERT						TEL UN CERTAIN ONCLE		
			PRÉSENTÉES EN JUSTICE								
	PERSONNEL RÉFLÉCHI		ÉDIFICE QUELCONQUE								ALIEN ATTACHANT
	VER DE LA GRAPPE		SEN								
		ANCIENNE MONNAIE					NEZ ACCOURCI		TRANSPORT DE MASSE		
		M. LUPIN ?					À TOI		DÉSIGNE		
BAGNÉE DANS LE COTON							POUR ÊTRE D'ÉQUERRE		SOUVENT PRÉSENTE EN BANLIEU		
							GÉNÉRAL D'ARMÉE				
							DÉBUT DE GRAND-MÈRE	SUPPORTE LA BALLE			ÉQUIPE ANGLAISE
							EN RUSSIE	EXISTE VRAIMENT			
MESURE LA MASSE							MOITIÉ DE COULEUR MILITAIRE	LE MAGASIN DE L'HOMME MODERNE	JUPE À BALLET		
AVANT QUE TU RÉCOLTES									LUS À L'ENVERS		
							DES ÎLES À L'ANCIENNE			DEUXIÈME EN MUSIQUE	ÂNE ÉTÉTÉ
										SOLEIL D'ÉGYPTÉ	
UN ALLEMAND											FÊTÉ LE 1 ^{ER} JANVIER
INSTITUT À POURCENTS											

MOTS CROISÉS 69 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															

HORIZONTALEMENT : 1. Action tendant à éliminer ou réduire. - 2. Presse pour tenir solidement des objets - Sous (l') d'une loi, d'une autorité - Après le sol. - 3. Mis en mouvement - Touchèrent avec la main - Touche le filet. - 4. Action de sortir du sommeil - Adjectif possessif - Pronom démonstratif neutre. - 5. Masse pour assommer les bœufs - Hormone secrétée par le pancréas.- 6. Inflammation des os - Asséchée.- 7. Coupé tout contre la peau - Le moi - Raccourci de travaux pratiques. - 8. Personne qui émigre - Informer. - 9. Ne faisait pas confiance - Lus à nouveau - Avant le si. - 10. Indique le lieu d'où l'on vient - Peuple venant de Hongrie - Convenir. - 11. Insecte où l'eau stagne - De plus en plus électriques. - 12. Arbuste persistant - On les a à vijf parfois - Le premier des départements.

VERTICALEMENT : A. Division, partage. - B. Endroit clos qui facilite la sudation - Accompagner. - C. Symbole du calcium - Qui produit l'érosion - Arrose Turin.- D. Bien utiles pour le bricoleur - Être dans son abri. - E. Feras prendre le lit. - F. Coupelle en terre réfractaire - Qui exprime un refus. - G. Ils changent chaque année - Atome - Jeu de stratégie d'origine chinoise. - H. Examinait - Sur rails.- I. Poisson d'eau douce - Sans bavures - Ancien nom de la greffe. - J. Seins familièrement - Aspect. - K. Mineur parfois - Aperçu - République Française. - L. Pronon personnel - Action de crier d'un lagomorphe. - M. Qui occupe le même rang- Jésus pour les chrétiens arabes. - N. Entendu dans les arènes - Mis de niveau. - O. Façonnée de nattes - Avare.

Des "MOTS" faits "Maison" par des verbicrucistes et verbifléchistes pormortais.

SUDOKU'S 47 par Sudoku Infini® Mindscape®

	2					6	3	
1	7			2				5
	4		3	9	5		1	
		1	2			3	5	
	5		9	1		4		
	3	6		5			9	
7		2			9		4	
		5		6		8	7	3
		4	5	7				

1 Facile 9 min.

4					8			6
	5	8				3		9
	2		3					5
	8		1					
1				8	4			
	9	6		7		4		1
					9			8
				6	4			9
	4	3		1	5	7	6	2

2 Normal 12 min.

		6	7				9	4
		9					5	
			4					7
1				9	4		7	
			2					
	8						1	6
					2		6	1
		3						
7	1			3				8

3 Difficile 18 min.

7		8						
		4			9			1
6				3				5
2				6	8			
							2	
	9		4	5		1		3
					7			
		3					4	9
	8		5	4		6		2

4 Très difficile 25 min.



Achats groupés

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022

Commande au plus tard

17 décembre 2021
25 Mars 2022

Livraison

23 décembre 2021
31 Mars 2022

- La **quantité minimum** commandée devra être de **300 litres par adresse de livraison**, en fioul ordinaire ou de qualité supérieure (à préciser à la commande).
- Tarif exact annoncé le jour de la commande.
- Les **livraisons** seront effectuées **le jeudi après-midi** suivant la date de commande et payables directement au livreur.

Passez votre commande auprès de :

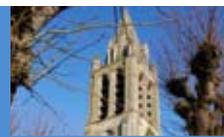
- Gérard Moreau 06 79 58 15 78 (tél. ou sms)
- par courriel : gmoreau@port-mort.com

en spécifiant les infos de votre commande :

- nom • adresse • numéro de téléphone • quantité • qualité.

Messes dominicales
Église St-Pierre de Port-Mort

Prochains offices



• 5 février 2022

Sujet à modification selon directives préfectorales.

Les dates et infos des événements seront disponibles sur le panneau d'affichage de l'église.

Renseignements

Mirène Menet ☎ 06 18 84 63 19
Michèle Argentin ☎ 06 84 91 69 93

Paroisse Saint Nicaise
du Vexin Normand
13 place de l'église - Écos
27630 VEXIN-SUR-EPTE
☎ 02 32 52 01 49

SOLUTIONS JEUX n°80

MOTS FLÉCHÉS 55

	C	E	P	M	C	B	G						
R	O	U	C	O	U	L	E	H	U	L	U	L	E
A	S	O	P	U	B	U	A	V	A	L			
A	S	A	U	U	G	A	I	T	I	P	I		
S	T	E	L	L	I	N	E	I	T				
R	E	V	E	T	E	M	E	N	T	R	A	T	E
I	R	O	S	E	V	E	S	S					
E	V	A	N	O	U	I	E	I	B				
A	G	N	V	E	R	S	E	A	U	X			
A	G	E	S	R	A	N	A	S	I	L	L	A	
I	R	C	A	N	O	T	I	E	R	O	R		
E	T	C	A	B	A	R	E	T	E	S	T	E	

MOTS CROISÉS 68

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	I	M	P	R	E	S	S	I	O	N	N	I	S	M	E
2	M	A	L	A	I	S	E	N	O	A	T				
3	P	U	A	R	T	A	S	I	L	I	C	E			
4	E	D	I	L	E	S	N	E	E	S	N	E	T		
5	N	I	D	S	O	R	A	C	L	E	S	N	E		
6	E	R	A	D	I	C	A	B	L	E	A	P	T		
7	T	E	S	L	P	A	O	N	S	A	R	A			
8	R	N	M	S	I	S	S	I	A	F	I	N			
9	A	T	T	E	S	T	A	E	A	U	X	P	I		
10	B	A	L	E	R	T	E	T	R	E	V	E	S		
11	L	O	T	E	R	I	E	R	E	N	E	T	T	E	
12	E	P	A	R	S	E	T	U	E	S	T	E	R		

SUDOKU'S 46

1

6	1	7	8	4	5	9	3	2
8	4	3	2	9	7	1	6	5
9	5	2	1	3	6	7	8	4
4	9	6	5	1	8	3	2	7
3	2	8	6	7	4	5	9	1
1	7	5	9	2	3	6	4	8
2	6	4	7	5	9	8	1	3
7	8	1	3	6	2	4	5	9
5	3	9	4	8	1	2	7	6

2

2	3	6	8	9	7	4	1	5
9	4	5	1	6	3	2	8	7
8	1	7	5	2	4	3	9	6
5	2	4	3	1	8	7	6	9
7	8	3	9	4	6	5	2	1
6	9	1	2	7	5	8	3	4
3	6	8	7	5	1	9	4	2
1	7	2	4	8	9	6	5	3
4	5	9	6	3	2	1	7	8

3

5	9	6	4	3	7	1	8	2
1	8	7	9	2	5	3	6	4
4	2	3	6	8	1	7	9	5
3	5	8	2	7	6	4	1	9
6	4	1	8	9	3	5	2	7
9	7	2	1	5	4	6	3	8
8	6	4	5	1	9	2	7	3
7	1	9	3	4	2	8	5	6
2	3	5	7	6	8	9	4	1

4

4	2	6	9	5	8	7	1	3
8	1	3	4	7	6	2	5	9
5	9	7	2	1	3	8	4	6
2	6	5	8	9	7	1	3	4
9	8	1	3	4	2	6	7	5
7	3	4	5	6	1	9	2	8
1	5	9	6	2	4	3	8	7
3	4	2	7	8	9	5	6	1
6	7	8	1	3	5	4	9	2



Photo #23 de saison



Quate automnale...

Pascale Lachine

ASSISTANTES MATERNELLES

Sabrina DOLBEC • 8 bis, rue Maillot

Temps complet : 🗿🗿🗿 | 0 > 6 ans

📞 06 72 89 25 46

Malika FONTENEAU • 19, rue des Loges

Temps complet : 🗿🗿🗿🗿 | 0 > 6 ans

📞 02 32 52 42 69

Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie

Temps complet : 🗿🗿🗿🗿 | 0 > 12 ans

📞 02 32 53 88 29

Valérie TIRON • 52, Grande rue

Temps complet : 🗿🗿🗿🗿 | 0 > 6 ans

Temps partiel : 🗿 | 3 > 12 ans

📞 02 32 21 38 77

Mélinda TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges

Temps complet : 🗿🗿🗿 | 0 > 6 ans

Temps partiel : 🗿 | 3 > 12 ans

📞 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes | Sortir à Port-Mort*

Jean-Christophe LANGLOIS 📞 06 01 88 18 44

✉ cdfportmort27@gmail.com

🌐 sortiraportmort.com 📘 sortiraportmort

Connaître et Protéger la Nature La Catignolle *

Jean-Louis BRETON 📞 06 37 09 66 24

✉ cpn.port-mort@orange.fr

🌐 cpn-port-mort.fr

Loisirs (A.L.P.M.) *

Frédéric LUCAS 📞 06 82 72 43 71

✉ contact@alpm.fr

Port-Mort en Scène*

Odile ANCRENAS 📞 06 47 72 65 22

✉ pmes@laposte.net

🌐 portmortenscene.com 📘 portmortenscene

Propriétaires exploitants & Chasseurs*

Jean-Louis MANSOIS 📞 06 70 20 26 64

✉ jlmansois@aol.com

Sauvegarde (A.S.S.P.M.) *

Marie-Christine BARON 📞 06 01 77 11 84

✉ asspm@googlegroups.com

313th Fighter Squadron Association-"The Lucky Bulldogs"

Rodolphe DELAMOTTE | 79, Grande rue

📞 06 50 30 71 18

✉ theluckybulldogs@gmail.com

📘 theluckybulldogs

Sala Innovation Pool

Jean-Pierre BANZOUZI | 29, rue des Loges

📞 06 99 07 35 62

✉ jean-pierre.banzouzi@laposte.net

NOUVEAU Training Camp du Bois de Bray

Christophe DELACOUR • Le clos du bois de Bray (à côté du stand de tir) - Route des Andelys

📞 06 34 01 09 69

✉ christophedelacour27@gmail.com

📘 Training Camp du Bois de Bray

ASSOCIATIONS hors commune

NOUVEAU Association Française des Solos Eure

Antenne de Port-Mort : Philippe MORICE

📞 02 32 52 43 57

✉ vernon@asso-des-solos.fr

🌐 www.asso-des-solos.fr

L'épée d'Aymeric

Centre d'entraînement de Port-Mort : Stéphanie MAUREY

▶ Mercredi : 19h - 21h | Maison de village

📞 06 81 86 25 83

✉ lepee-daymeric@orange.fr

🌐 lepee-daymeric.com 📘 L'épée d'Aymeric

Yogaïa Cours de Hatha-Yoga | Natha Yoga

Caroline RIBEIRO *Campakalata*

▶ Vendredi : 10h - 11h30 | Maison pour tous

📞 02 32 40 42 26

✉ yogaiaassociation@yahoo.fr

🌐 associationyogaia.blogspot.com

📘 yogaiaassociation

BIBLIOTHÈQUE

Dominique MORCRETTE 📞 06 72 92 36 84

NOUVEAU Sophie OBERG 📞 06 89 45 23 04

• 75, Grande Rue (École) | Samedi : 10h - 12h

BIEN-ÊTRE

Sophrologie

NOUVEAU Laetitia CARNEC 📞 06 50 60 88 37

▶ Sur RV | 8, rue des Sablons

✉ laetitia_carnecc@yahoo.fr

Thérapies alternatives & complémentaires

L'Eure Séance Bien-Être

Anne QUÉNAULT 📞 06 14 74 62 61

▶ Sur RV | 16, rue de Bourgoult

✉ l.eure.seance.bien.etre@outlook.com

📘 L'Eure Séance Bien-Être

🌐 leuresseancebienetr.wixsite.com/website

COMMERCES

BOUCHERIE-CHARCUTERIE-ÉPICERIE-TRAITEUR

Éric & Valentin BOUCHER • 83, Grande rue

📞 02 32 52 60 50

Mardi-Samedi : 7h30-13h00 • 14h30-19h30

Dimanche : 7h30-13h00 | Fermé le Lundi

BOULANGERIE-PÂTISSERIE Maison Semenov

Olivier SEMENON • 75 bis, Grande rue

📞 02 32 52 38 40

Mardi-Samedi : 6h30-13h30 • 15h30-19h30

Dimanche : 6h30-18h00 | Fermé le Lundi

CAFÉ-TABAC-PRESSE-LOTO-RELAIS POSTE

Café de la Mairie 📞 02 32 53 04 48

NOUVEAU Philippe BELLMONT & Sophie DE GRAVE

• 104, Grande rue

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h30 -19h30

Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00

Dépôt de pain le Lundi | Fermé le Mardi

ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

75, Grande rue | Directrice : Mathilde JOLLIVET

✉ 270567v@ac-rouen.fr

Maternelle 📞 02 32 52 22 58

Primaire 📞 02 32 52 62 37

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON *Haras SeaBird* • Ferme du Mesnil

📞 02 32 52 21 10 ✉ herve.godignon@libertysurf.fr

Pension équine

Pascale & Frédéric LEFEUVRE *Le petit haras*

• Grande rue 📞 02 32 52 81 37 | 06 75 50 65 36

✉ frederic.lefeuvre0@orange.fr

ENTREPRISES

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue

📞 02 32 77 51 77 ✉ allangum@allandetrobert.fr

🌐 www.allandetrobert.fr

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom (*Groupe CAT SA*) • 66, Grande rue

📞 02 32 77 27 87 ✉ gestioncommerciale@akeo.fr

🌐 www.akeo.fr

INFIRMIÈRES D.E. à domicile

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER

Cabinet : 81, Grande rue

📞 02 32 52 58 72 | 7J/7 sur rendez-vous

PAROISSE Saint Niçaise

Infos : mariages, baptêmes, messes...

Mirène MENET 📞 06 18 84 63 19

Michèle ARGENTIN 📞 06 84 91 69 93

SERVICES

Bâtiment

Électricité générale-chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie

📞 02 32 52 22 98 | 06 83 12 32 92

✉ franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

NOUVEAU Maçonnerie générale Neuf & Rénovation

Amorim VITOR

47, Grande rue

📞 02 32 51 24 63 | 06 10 90 99 14

✉ amorim.vitor@free.fr

Multi-services bâtiment

René MOUCHARD *RM.Rénovation Habitat*

30, rue de Pressagny

📞 02 32 77 40 18 | 06 26 85 72 84

✉ mouchard.rene@laposte.net

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie

📞 02 32 52 88 85 | 06 43 15 67 36

Travaux d'aménagement et de rénovation

Christophe LECACHEUX • 76, Grande rue

📞 02 32 53 72 06 | 06 32 73 86 29

✉ christophe_lectureux@yahoo.fr

Espaces verts

Emmanuel BARATTE • 7, rue de la Mi-voie

*CESU** accepté* | 📞 06 47 83 00 20

✉ leschenes.emmanuel@wanadoo.fr

Benoît QUÉNAULT • *Pivoine et Séquoia*

16, rue Bourgoult | *Agrément Service à la personne*

📞 06 75 51 48 64

✉ pivoine.et.sequoia@outlook.com

Autres

Apiculteurs - SOS essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque

📞 02 32 53 47 10 | 06 26 84 78 62

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage

📞 02 32 52 63 76

Bois de chauffage

François LEHALLEUR • 5, rue du Port

📞 02 32 52 59 32

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV

📞 06 23 45 03 44

Conseiller financier

Maxime RABIEY • 1, voie Bourdon

📞 06 11 17 45 96

✉ maxime.rabiet@atipagroup.com

Documentaliste juridique

Éric COURDAVAULT • 134, Grande rue

📞 02 32 77 47 31 | 06 60 70 07 15

Équipement audiovisuel et de garage

Franck LEFÈBVRE *Technik Design Service*

12, rue des Ormetteaux

📞 06 73 78 48 53

✉ franck.lefebvre27@wanadoo.fr

Produits entretien - Coach STANHOME

Carine DELAMARE • 11 bis, Grande rue

📞 06 74 30 15 79 ✉ arnaud.carine1@stanhome.fr

🌐 www.stanhome.fr

Soutien scolaire - Assistance administrative

Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine

📞 06 71 81 56 67 ✉ sap27950@orange.fr

Transport de personnes | Berline - Limousine

Christophe AUGER • 50, Grande rue

📞 06 34 14 38 27 ✉ auger-limousines@orange.fr

🌐 auger-limousines.com 📘 augerlimousines

LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES

Locations touristiques

• Monique GUTKNECHT | *HG2M* | 59, Grande rue

🗿🗿🗿 x 2 | Parc de sculptures

📞 06 16 75 72 63

✉ contact@hg2m.fr 🌐 www.hg2m.fr

• Odette COLOMBINI | 6, rue des Ormetteaux

▶🗿🗿🗿🗿 | *Abritel HomeAway #676310*

📞 01 46 03 60 36 | 06 62 64 60 36

• Michel & Évelyne LUCET | 118, Grande Rue

▶🗿🗿🗿 | *Gites de France #880*

📞 02 77 02 02 52 | 06 16 61 01 13

✉ michel.lucet@sfr.fr

Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET *Les Chardonnerets*

11, rue des Loges

▶🗿🗿 x 2

📞 02 32 52 71 15 | 06 13 54 48 91

✉ gerardtillet@aol.com 🌐 www.les-chardonnerets.com

VÉTÉINAIRE

Olivier COIFFIER • 1, rue Haguerite

📞 02 32 69 12 56 ✉ vetportmort@hotmail.com

Sur rendez-vous | 9h - 11h45 | 14h - 18h45

Samedi 10h - 14h | Fermé le Mardi

Conditions de parution dans la rubrique A VOTRE SERVICE • Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort. Les associations domiciliées hors commune mais exerçant une activité régulière en accord avec la municipalité sont également autorisées à parution.

• Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc.) en mairie.

→ UTILES

ASCA | Association pour la Stérilisation des Chats Andelysiens ☎ 06 60 89 21 80 www.ascalesandelys.fr

EAU Raccordement | SNA N°Vert ☎ 0 800 877 915 | www.eaueuroligne.sna27.fr

ÉLECTRICITÉ | Branchement | EDF Évreux ☎ 09 69 32 15 15

CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie ☎ 36 46

PÔLE EMPLOI ☎ 39 49

SOS Abeilles Marie Thériau | Port-Mort ☎ 06 26 84 78 62

Frelon asiatique Lutte collective départementale ☎ 02 77 64 54 27 www.frelonasiatique27.fr
↘ Liste des intervenants agréés sur le site - aide de 30% déductible à la facture.

SPANC | Service Public d'Assainissement Non Collectif ☎ 02 32 71 25 20 www.sna.fr

SyGOM | Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères ☎ 02 32 54 47 64 www.sygom.fr

TÉLÉPHONE | Branchement | Orange ☎ 39 00

VNF | Voies Navigables de France | Gaillon ☎ 02 32 53 91 83

→ URGENCES 24H/24 7J/7

112 Toutes urgences (prioritaire à partir d'un mobile)

114 Urgences par SMS (malentendants, aphasiques)

15 SAMU

17 Gendarmerie | Les Andelys ☎ 02 32 54 03 17

18 Pompiers

Enfance en danger ☎ 119

Violences femmes info ☎ 39 19

Médecin de garde ☎ 116 117
↳ après 20h + samedis, dimanches et jours fériés

Pharmacie de garde ☎ 32 37 (Audiotel 0,35 €/min)

Centre Hospitalier Eure-Seine
Vernon ☎ 02 32 71 66 00 | Évreux ☎ 02 32 33 80 00

Eau SNA N°Vert ☎ 0 800 877 915

Électricité Enedis ☎ 09 72 67 50 27

Gaz GrDF ☎ 0 800 47 33 33

SNCF ☎ 31 17

Téléphone Orange | Dommage réseau > par Internet uniquement www.dommages-reseaux.orange.fr

OUI AU CIVISME NON AUX INCIVILITÉS !



DÉPÔT SAUVAGE INTERDIT

EN DÉPOSANT VOS DÉCHETS HORS DE LA DÉCHÈTERIE, SUR LA VOIE PUBLIQUE, VOUS VOUS EXPOSEZ À :

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ? ☑ 1 500 € d'amende ☑ La saisie de votre véhicule	VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ? ☑ 2 ans de prison ☑ 75.000 euros d'amende
--	---

Article B635-8 du Code général / Articles R541-77 et L541-46 du Code de l'environnement



Mairie

87, Grande rue
☎ 02 32 52 61 46
✉ mairie@port-mort.com www.port-mort.com

Horaires d'ouverture : Lundi : 15h - 17h
| Mercredi : 10h - 12h | Samedi : 9h - 11h30

NOUVEAU Suppression de la permanence du Jeudi à compter du 1^{er} octobre 2021

EN CAS D'URGENCE

☎ **07 63 93 88 73**

un adjoint est à votre écoute

S.N.A.

Seine Normandie Agglomération

12, rue de la Mare à Jouy | 27120 DOUAINS
☎ 02 32 53 50 03
✉ contact@sna.fr www.sna.fr
[f](https://www.facebook.com/SNAgglo) SNAgglo

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi 8h30 - 12h00 | 13h30 - 17h30

Centre de Tri Postal

En cas de fermeture du Relais Poste du Café de la Mairie les objets avisés pourront être retirés dès le jour même à partir de 14h.

9, rue Lavoisier (à côté d'ALDI) 27600 AUBEVOYE
☎ 02 76 76 00 10

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi : 8h30 - 10h15 | 13h30 - 17h30
Samedi : 8h30 - 12h30

Déchets verts

par Arrêté préfectoral du 16 novembre 2020

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est désormais INTERDIT TOUTE L'ANNÉE.

Dérogations éventuelles sur demande auprès de la Préfecture.

Collecte déchets ménagers & recyclables

Déchets ménagers :

JEUDI MATIN

Recyclables [à compter du 1^{er} juillet] :

JEUDI APRÈS-MIDI 1 semaine sur 2

Sortir les conteneurs le MERCREDI SOIR

En cas de jour férié avant le jeudi ou le jeudi même, la collecte est décalée au vendredi.

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - ☎ 02 32 53 26 35

☎ **HIVER** du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-16h45

☎ **ÉTÉ** du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-17h45

Modalités d'accès

Créez votre **compte déchèterie** et demandez votre **vignette d'accès** sur votre ordinateur ou smartphone :

<https://sygom.horanet.com/>

Info Bruits

Arrêté préfectoral du 26 septembre 2014.

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués.

Particuliers

LUNDI > VENDREDI

8h30 - 12h | 14h - 19h30

SAMEDI

9h - 12h | 15h - 19h

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h - 12h

Professionnels

LUNDI > SAMEDI | 7h - 20h



NO MAD
RESEAU DE MOBILITÉ
NOMADAGE
LIAISON EN CAR
[nomad.normandie.fr](https://www.nomad.normandie.fr)

220

VERNON & TOURNY

Horaires 1^{er} septembre 2020 > 31 août 2021

VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa
Période de validité	TA
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37 12:19 17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43 12:26 17:47
PORT-MORT :	
• Vieille côte	06:51 12:32 17:53
• Mairie	06:52 12:33 17:56
• Ancienne mare	06:53 12:34 17:57
• La ferme	06:54 12:35 17:58
VERNON / Gare Routière	07:07 12:50 18:14

TOURNY

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa
Période de validité	PS	TA
VERNON / Gare Routière	07:17 08:20 15:40* 18:30	
PORT-MORT :		
• La ferme	07:27 08:32 15:52 18:46	
• Ancienne mare	07:28 08:33 15:53 18:47	
• Mairie	07:29 08:34 15:54 18:48	
• Vieille côte	07:30 08:35 15:55 18:49	
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	- 08:40 16:02 18:57	
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44 08:43 16:07 19:02	

Ne circule pas les dimanches et jours fériés.

Légende : PS : Période scolaire TA : Toute l'année

* : Ne circule pas au mois d'août.

Vacances scolaires

Toussaint > 18/10/2020 au 01/11/2020

Noël > 20/12/2020 au 03/01/2021

Hiver > 21/02/2021 au 07/03/2021

Printemps > 25/04/2021 au 09/05/2021

Début vacances d'été > 07/07/2021

Titre de transport

À l'unité : 2 € | Carte 10 trajets : 12 €

Enfant accompagné -10 ans : 1 € | -4 ans : gratuit

Abonnement mensuel : 40 € | -26 ans : 15 €

Abonnement trimestriel : 100 € | -26 ans : 45 €

Contact 02 22 55 00 10 ou 02 32 08 19 75



Téléchargez
CentoLive

l'appli gratuite de Centaure Systems pour suivre, le contenu du panneau électronique d'information municipale et recevoir des notifications en temps réel (Android / iOS)

CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoints : 1- Gilles AULOY 2- Évelyne LUCET 3- François LEHALLEUR 4- Rodolphe DELAMOTTE
| Conseiller délégué Philippe PLÉ | Conseillers Ghyslaine AUDREN - Pascale LACHINE - Michaël LESUEUR - Gérard MOREAU - Jean-Michel VUILLAUME
- Élise WATEL | **PERSONNEL COMMUNAL** | Secrétariat de mairie Édith DELAPLACE | Espaces verts Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON | Entretien Sylvain LABAT-DELILLE | Ménage locaux Séverine ALLAMANCHE - Léa BOURSIER | Périscolaire > Restaurant Séverine ALLAMANCHE
> Encadrement Séverine ALLAMANCHE - Léa BOURSIER - Graziella ROGER > ATSEM Graziella ROGER | Communication - Internet Alain CLERFEUILLE
MENTIONS LÉGALES | Périodique communal trimestriel rédigé et édité par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication C. LORDI
Vice-président commission communication G. AUDREN Membres G. AULOY - R. DELAMOTTE - P. LACHINE - E. LUCET - E. WATEL
Comité consultatif G. ALQUIER - A. CLERFEUILLE Maquette Alain CLERFEUILLE | Parution Trimestrielle Tirage 500 exemplaires Impression Graphy (69)
Courriel journal@port-mort.com | Internet www.port-mort.com | facebook Mairie-de-Port-Mort

